



Assemblée générale

NOV 23 1992

UN/SA COLLECTION **Distr.
GENERALE**

A/47/669
17 novembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 109 de l'ordre du jour

CORPS COMMUN D'INSPECTION

Vers un réseau intégré de bibliothèques au sein
du système des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Vers un réseau intégré de bibliothèques au sein du système des Nations Unies" (JIU/REP/92/5).

VERS UN RESEAU INTEGRE DE BIBLIOTHEQUES AU SEIN
DU SYSTEME DES NATIONS UNIESEtabli par
Tunsala Kabongo

Corps commun d'inspection

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
RESUME		iii
Abréviations et acronymes		v
I. INTRODUCTION	1 - 10	1
II. LE POTENTIEL DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION EN QUELQUES CHIFFRES .	11 - 14	3
III. MODERNISATION DES BIBLIOTHEQUES : POINT DE LA SITUATION	15 - 109	6
A. Bibliothèques des Nations Unies	17 - 50	6
a) Bibliothèque Dag Hammarskjöld	17 - 26	6
b) Bibliothèque de l'ONUG	27 - 39	9
c) La Bibliothèque du Centre international de Vienne	40 - 50	11
B. Principales bibliothèques des institutions spécialisées	51 - 109	15
a) Bibliothèque de la FAO	51 - 62	15
b) Bibliothèque du BIT	63 - 75	18
c) Bibliothèque de l'UIT	76 - 81	21
d) Bibliothèque de l'UNESCO	82 - 99	22
e) Bibliothèque de l'OMS	100 - 105	26
f) Bibliothèque de l'OMPI	106 - 109	28
IV. VERS LA CREATION D'UN RESEAU	110 - 144	29
A. Accès aux bases de données du système des Nations Unies	111 - 121	29
a) Situation actuelle	111 - 116	29
b) Résolution 1991/70 du Conseil économique et social et rapport du Secrétaire général	117 - 119	31
c) Le rôle de l'ACCIS	120 - 121	32

Table des matières (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
B. Moyens de surmonter les obstacles	122 - 144	33
a) Modernisation plus poussée	123 - 131	33
i) Systèmes intégrés de gestion locaux	124 - 126	33
ii) Bases de données en lignes ou sur CD-ROM	127 - 128	34
iii) Stockage électronique des documents sur disques optiques	129 - 131	34
b) Renforcement de la coopération entre les bibliothèques	132 - 144	35
i) Normalisation	133 - 135	35
ii) Production commune de CD-ROM	136 - 139	36
iii) Groupe interbibliothèques	140 - 144	37
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	145 - 154	39
 Annexe I : Bibliothèque du CIV : principaux services et applications informatiques		44
 Annexe II : Logiciels utilisés par les bibliothèques du système des Nations Unies		45

RESUME

L'un des principaux problèmes qui se posent aux organismes des Nations Unies est de savoir comment mettre à la disposition de la communauté mondiale la masse d'informations dont ils disposent. De l'avis de l'Inspecteur, la solution de ce problème passe par la création d'un réseau de services de bibliothèque et d'information à l'échelle du système. Les conditions nécessaires à l'établissement de ce réseau se trouvent en partie réunies.

Depuis le milieu des années 80, la plupart des bibliothèques du système des Nations Unies font beaucoup plus largement appel aux techniques d'information et de télécommunication modernes pour améliorer leurs opérations. Dans nombre d'entre elles, des systèmes de gestion intégrés ont été mis en place. Dans d'autres, ces systèmes fonctionnent déjà partiellement ou leur installation est prévue. Dans quelques organisations (OIT, UNESCO), des efforts concrets sont faits pour mettre sur pied un réseau de bibliothèques et de centres de documentation internes au sein duquel les bibliothèques jouent un rôle important. Actuellement, l'UNESCO exécute un programme visant à coordonner, harmoniser et fondre graduellement ses multiples services d'information en un système unique, le "centre d'échange d'information". Tout aussi ambitieux à cet égard est le Plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies (1992-1997) qui prévoit la création d'un réseau mondial de services de conférence et de bibliothèque propre à permettre l'archivage électronique, la téléconsultation et la transmission de textes et d'images dans le monde entier.

Certes, l'acquisition des techniques nécessaires pour moderniser les bibliothèques impose des dépenses importantes et de gros efforts aux organisations mais on ne peut, en général, en faire l'économie. Dans ces conditions, il faut veiller impérativement à ce que le rapport coût/efficacité soit le meilleur possible. Là encore, signalons que le principal avantage de l'établissement d'un réseau tient à ce que, une fois entrée par n'importe quel élément du réseau, l'information devient accessible (accès multiple) à tous ceux qui en font partie. Faute d'un tel réseau, l'acquisition de mêmes documents par plusieurs bibliothèques et l'utilisation irrationnelle des ressources financières et humaines sont inévitables.

Afin d'aller progressivement vers la création d'un réseau intégré de bibliothèques, l'Inspecteur recommande qu'un certain nombre de mesures soient prises dans les différents organismes des Nations Unies et à l'échelle du système tout entier. Il faudrait notamment :

a) s'attacher davantage, au sein des organismes, à établir des liens solides entre tous les éléments des réseaux existants ou susceptibles d'être créés, en veillant tout particulièrement à la compatibilité des matériels et des logiciels;

b) définir de façon précise les relations entre les différentes parties des réseaux au sein des organismes, en utilisant des techniques de planification et de gestion appropriées;

c) faire profiter les centres de documentation et les bibliothèques et groupes de référence de l'expérience acquise par les bibliothèques en matière de production et de gestion de bases de données;

d) définir la responsabilité administrative et fonctionnelle de la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG);

e) créer, sur le modèle du groupe technique de la coopération interbibliothèques, des normes et de la gestion existant un groupe permanent interbibliothèques pour débattre des questions qui intéressent l'ensemble du système et formuler des recommandations concernant les mesures à prendre à leur sujet;

f) améliorer la qualité du personnel des bibliothèques.

Abréviations et acronymes

ACCIS	Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BIT	Bureau international du Travail
CAC	Comité administratif de coordination
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCI	Corps commun d'inspection
CIJ	Cour internationale de Justice
CMA	Conseil mondial de l'alimentation
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains
DUNDIS	Directory of United Nations Databases and Information Services
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
OACI	Organisation internationale de l'aviation civile
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

I. INTRODUCTION

1. A la fin des années 70, il est devenu évident que le recours croissant aux techniques d'information et de télécommunication aurait de profondes répercussions non seulement sur le fonctionnement des bibliothèques mais aussi sur la nature même de leurs fonctions. Compte tenu de cette évolution et du fait que, depuis leur création, les organisme des Nations Unies avaient accumulé une masse d'informations, souvent exceptionnelles, en 1984, le Corps commun d'inspection (CCI) a jugé opportun d'examiner la situation dans les bibliothèques du système en vue de les aider à s'adapter pour devenir des centres d'information modernes.

2. Dans leur rapport détaillé intitulé "Coopération entre les bibliothèques du système des Nations Unies et gestion de ces bibliothèques" (JIU/REP/84/1, A/39/299), les Inspecteurs ont noté en particulier que les bibliothèques et les services de bibliothèque du système des Nations Unies pouvaient et devaient jouer un rôle très important dans les systèmes d'information, notamment en facilitant la bonne circulation de l'information et en instaurant un contrôle bibliographique coordonné de la documentation. Mais ils ont constaté que ce n'était pas encore le cas, pour deux raisons essentiellement : a) il n'existait pas au sein du système des Nations Unies un réseau organisé de bibliothèques et b) il y avait un cloisonnement entre les nombreuses bibliothèques que comptait le système. Ils ont également fait observer que, pour contribuer plus efficacement à la réalisation des objectifs fondamentaux du système des Nations Unies concernant la mise en commun de l'information, les bibliothécaires devraient être des spécialistes qualifiés à même de fournir des services d'information d'excellente qualité.

3. Les Inspecteurs ont insisté sur le fait que l'information dont disposaient les bibliothèques devrait être organisée de façon à être aisément accessible aux Etats Membres, aux fonctionnaires, aux chercheurs et aux autres utilisateurs dans les différents lieux d'affectation, au sein du système des Nations Unies et dans la communauté mondiale, y compris notamment dans les pays en développement. Il était également nécessaire de faire en sorte que les représentants et l'administration des Etats Membres aient accès à toutes les informations nationales et internationales pertinentes dont ils avaient besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités, qu'il s'agisse d'élaborer des politiques, de mener des négociations ou d'effectuer des recherches.

4. A l'issue de leur analyse les Inspecteurs ont conclu qu'il était essentiel de renforcer la coopération entre les bibliothèques et d'améliorer leur gestion si l'on voulait qu'elles deviennent des centres d'information modernes. Ils ont donc formulé dans leur rapport un certain nombre de recommandations visant à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des bibliothèques du système des Nations Unies. Ils ont notamment recommandé :

a) de créer un groupe interbibliothèques qui contribuerait à l'établissement de liens de coopération solides entre toutes les bibliothèques du système des Nations Unies de façon à former un réseau;

b) d'améliorer la planification des ressources humaines pour ce qui est du personnel de bibliothèque;

c) de s'associer pour exploiter les techniques existantes et celles qui sont en train de voir le jour;

d) d'accroître l'efficacité des réseaux de bibliothèques dépositaires;

e) de nouer des relations plus étroites avec les bibliothèques des centres d'information, les programmes bénéficiant dans ce domaine de l'appui de l'UNESCO et les associations internationales de bibliothèques;

f) de recourir aux nouvelles techniques en en planifiant soigneusement l'introduction et en choisissant bien le moment et de prendre d'autres mesures pour améliorer la gestion et notamment de privilégier une démarche plus dynamique et volontariste;

g) de mettre en place au sein de chaque organisation un réseau de bibliothèques efficace et intégré, la bibliothèque centrale exerçant les fonctions de direction indispensables et fournissant aux autres bibliothèques les services et l'appui dont elles ont besoin;

h) de définir avec précision les responsabilités et les fonctions de la bibliothèque dans l'ensemble du système d'information de chaque organisation;

i) de faire en sorte que chaque bibliothèque définisse des objectifs de gestion interne, des normes et des méthodes d'analyse en ce qui concerne la dotation en personnel et le volume de travail et des procédures de planification à plus long terme et s'y tienne et qu'elle ait des rapports suivis avec les utilisateurs.

Les Inspecteurs ont formulé d'autres recommandations concernant expressément la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève.

5. Il faut souligner qu'en formulant ces recommandations, le CCI est parti du principe que la notion de "système" ou de "réseau" était capitale pour les bibliothèques. Il a insisté sur la nécessité pour ces dernières de nouer des liens avec les services internationaux apparentés qui produisent et demandent des informations, avec les autres bibliothèques et avec les milieux internationaux de l'information de façon à former tout un réseau.

6. Mais, mettre sur pied un réseau de bibliothèques sans recourir largement aux techniques modernes est chose inconcevable. Le CCI a donc fait une recommandation spéciale à ce sujet.

7. Voilà plus de sept ans que le rapport du CCI susmentionné a été publié. De nouvelles techniques d'information et de télécommunication ont été introduites dans les bibliothèques du système des Nations Unies, ce qui s'est traduit par une amélioration sensible de leur fonctionnement. A l'heure actuelle, ces bibliothèques possèdent des dizaines de bases de données électroniques, souvent de valeur exceptionnelle; l'information peut ainsi être immédiatement stockée sur disques magnétiques, laser ou optiques et récupérée ou même transmise sur de grandes distances en temps réel. Selon le Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information (ACCIS), les organismes des Nations Unies gèrent directement ou en collaboration avec d'autres, près de 900 bases de données informatisées et services d'information.

8. Evidemment, pour acquérir les techniques nécessaires à la modernisation des bibliothèques, les organisations doivent engager des dépenses importantes et consentir de gros efforts. L'un des problèmes majeurs qui se posent aux organismes des Nations Unies est de déterminer comment, grâce aux techniques modernes, mettre à la disposition de la communauté mondiale la masse d'informations dont dispose l'ensemble du système. De l'avis de l'Inspecteur, la solution de ce problème passe par la création d'un réseau de bibliothèques à l'échelle du système. Ce réseau devrait permettre d'assurer la prestation de services dans des délais beaucoup plus courts et avec une bien plus grande efficacité, et faciliter sensiblement l'accès des Etats Membres et de la communauté internationale en général à l'information détenue par les organismes des Nations Unies. Des progrès ont été faits dans ce sens. Grâce à l'action menée par les bibliothèques elles-mêmes, quelques-unes des conditions nécessaires à l'établissement de ce réseau sont déjà réunies. Pour pouvoir aller plus loin, il faudra que l'on étudie sérieusement le rôle que les bibliothèques sont à même de jouer à cet égard.

9. Le présent rapport a essentiellement pour objet de contribuer à la mise en place d'un réseau de services d'information des bibliothèques optimal au sein du système des Nations Unies. L'Inspecteur va donc d'abord passer en revue les mesures déjà prises pour moderniser les bibliothèques puis il analysera les nouveaux projets de modernisation de quelques-unes des bibliothèques du système des Nations Unies et les tendances dans ce domaine. Cette analyse l'amènera à formuler un certain nombre de recommandations.

10. L'Inspecteur est reconnaissant à tous ceux qui, en lui faisant profiter de leur connaissance des technologies modernes et du fonctionnement des bibliothèques, l'ont aidé à établir le présent rapport. Il est également redevable à beaucoup de fonctionnaires des organismes des Nations Unies des observations fort utiles qu'ils ont faites sur le projet.

II. LE POTENTIEL DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION EN QUELQUES CHIFFRES

11. Il est évident qu'avec leurs collections d'ouvrages généraux et spécialisés, leurs documents, leurs services d'information et leurs bases de données, les organismes des Nations Unies disposent d'une masse d'informations et de connaissances. L'essentiel de ce potentiel se trouve dans leurs bibliothèques, comme en témoignent les chiffres ci-après concernant divers organismes sis à Genève 1/ :

a) Bibliothèque de l'ONUG : plus de 900 000 volumes et plus de 12 000 titres de publications en série;

b) Service central de bibliothèque et de documentation du BIT : 500 000 monographies et 10 000 titres de publications en série;

c) Services de documentation sanitaire de l'OMS : 130 000 volumes dont 40 000 monographies et 90 000 publications en série soit 2 500 titres, et une petite collection d'ouvrages anciens remontant au XVIIIe siècle;

d) Bibliothèque du GATT : 16 000 monographies et 2 600 publications en série;

e) Service de l'information commerciale et de la recherche du Centre du commerce international (CCI)/CNUCED/GATT : liste d'entreprises commerciales, 19 000 fiches d'information sur les produits et les marchés, 9 000 monographies et 1 500 titres de publications en série;

f) Bibliothèque de référence de l'UNDR0 : 500 monographies et 500 titres de publications en série;

g) Bibliothèque de l'OMPI : 40 000 monographies, 5 000 rapports et 600 titres de publications en série;

h) Bibliothèque technique de l'OMM : 38 000 monographies, 320 titres de publications en série, etc.;

i) Bibliothèque de l'UIT : 25 000 monographies, 1 000 titres de publications en série, 370 rapports, etc.

12. Ce sont au total entre deux millions et demi et trois millions de volumes qui se trouvent réunis dans les bibliothèques des organismes internationaux établis à Genève et on estime à plus de 32 000 le nombre total de titres de publications en série reçues actuellement par ces dernières. En outre, quelque 386 services d'information et bases de données ont été constitués à Genève dans le cadre du système des Nations Unies.

13. C'est dans la quatrième édition (1990) du Directory of United Nations Databases and Information Services (DUNDIS) établi par le Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information (ACCIS) 2/ que l'on peut trouver les données les plus récentes concernant les services d'information et les bases de données de l'ensemble du système des Nations Unies. Il s'agit là d'un document de référence fort utile qui non seulement renseigne sur les services d'information et les bases de données des organismes des Nations Unies mais aussi décrit 870 services d'information et bases de données informatisées, exploités par les organes et organismes des Nations Unies en précisant où ils se trouvent et comment les consulter. Nombre d'entre eux sont accessibles par le biais des bibliothèques des Nations Unies. Le tableau ci-après indique le nombre de services d'information et de bases de données disponibles dans les différents organes et organismes des Nations Unies.

<u>Organe ou organisme</u>	<u>Service d'information</u>	<u>Base de données</u>
ACCIS	2	3
AIEA	7	24
BIRD	4	7
BIT	26	44
CCI CNUCED/GATT	5	6
CIJ	2	1
CMA	1	-
CNUCED	6	5
CNUEH	5	10
Commissions économiques régionales	34	97
FAO	27	59
FIDA	2	-
FMI	3	4
FNUAP	4	4
GATT	2	2
HCR	1	1
OACI	7	20
OMI	4	1
OMM	7	7
OMPI	3	2
OMS	30	44
ONUDI	7	21
Organisation des Nations Unies	38	65
PAM	1	2
PNUD	5	3
PNUE	9	19
UIT	15	17
UNDRO	4	10
UNESCO	48	55
UNICEF	6	4
UNITAR	2	2
UNRISD	2	1
UNRWA	1	-
UNU	3	5
UPU	1	1
Total	324	546

14. Vu que les organismes des Nations Unies disposent, comme on vient de le voir, d'un énorme potentiel dans le domaine de l'information et qu'on leur demande de plus en plus de le mettre à la disposition de la communauté internationale et vu également la démarche suivie par les bibliothèques du système pour automatiser leurs fonctions, le Corps commun d'inspection dans son rapport sur la coopération entre les bibliothèques du système des Nations Unies et la gestion de ces bibliothèques (JIU/REP/84/1, A/39/299) a recommandé un certain nombre de mesures pour en améliorer le fonctionnement et en accroître l'efficacité, et notamment l'établissement entre les différentes bibliothèques de liens de coopération solides de façon à constituer un véritable réseau. Les Inspecteurs ont en particulier souligné qu'il était important que les bibliothèques s'associent pour exploiter les techniques

existantes et les techniques nouvelles et que l'introduction de ces techniques soit bien planifiée et intervienne au bon moment. Ils ont recommandé que chaque organisation crée un réseau efficace et intégré de bibliothèques au sein duquel la bibliothèque centrale assumerait les fonctions de direction indispensables et fournirait aux autres les services et l'appui nécessaires et que les responsabilités des bibliothèques dans l'ensemble du système d'information de chaque organisation soient clairement définies.

III. MODERNISATION DES BIBLIOTHEQUES : POINT DE LA SITUATION

15. L'Inspecteur constate avec plaisir que les organismes des Nations Unies ont accueilli favorablement les recommandations formulées dans le rapport du CCI (JIU/REP/84/1; A/39/299) et, dans la mesure de leurs moyens, y ont donné suite ou sont en train de le faire. C'est ainsi que l'Organisation des Nations Unies elle-même et quelques-unes des institutions spécialisées 3/ se sont fondées sur ces recommandations pour élaborer une stratégie en vue de développer les services d'information des bibliothèques. Le Plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies pour la période 1992-1997, qui mentionne à plusieurs reprises les recommandations formulées par le CCI à ce sujet prévoit que le sous-programme 5 (Services d'information des bibliothèques) du Programme 39 (Services de conférence et bibliothèque) a essentiellement pour objet "de permettre aux bibliothèques de l'Organisation de fonctionner comme un réseau de centres de coopération en matière d'information, dans le cadre plus large de la collaboration avec les bibliothèques des autres organismes des Nations Unies, d'une part en produisant et en traitant des données et, d'autre part, en aidant les représentants, les missions, les fonctionnaires du Secrétariat et les chercheurs extérieurs qui ont besoin d'information documentaire et factuelle".

16. Dans le présent chapitre, nous allons examiner les progrès accomplis par les principales bibliothèques du système des Nations Unies en ce qui concerne l'application des techniques modernes et voir les objectifs qu'elles se sont fixés dans le domaine de l'automatisation pour les années à venir.

A. Bibliothèques des Nations Unies

a) Bibliothèque Dag Hammarskjöld

17. C'est au cours des années 1978-1980 que la Bibliothèque a atteint son niveau d'automatisation actuel permettant un contrôle des fonctions de catalogage et d'indexage. Grâce aux logiciels spéciaux mis au point sur place et à l'ordinateur principal du Centre de calcul de New York, la Bibliothèque du Siège et, depuis 1985, celle de l'ONUG, ont la parfaite maîtrise

- a) des documents et publications de l'Organisation des Nations Unies,
- b) des documents et publications provenant des institutions spécialisées et
- c) des documents acquis en dehors du système pour fournir un complément d'informations aux représentants, aux missions et au personnel du Secrétariat.

18. Grâce à un système de descripteurs reposant sur un thesaurus, qu'elle complète en fonction des besoins - apparition de phénomènes ou de sujets nouveaux - la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a été en mesure au cours de la dernière décennie d'assurer l'accessibilité des documents et des publications,

notamment en fournissant des index imprimés et en offrant dans une certaine mesure un accès en ligne aux données par le biais du système d'information bibliographique de l'ONU (UNBIS) qui est bien connu.

19. Rappelons qu'UNBIS est un système d'information en ligne qui contient différents fichiers - fichiers de données bibliographiques, factuelles et numériques, fichiers de documents in extenso, fichiers d'autorité, de contrôle et de soutien. Ce système est exploité par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld en collaboration avec la Division des services électroniques de l'Organisation des Nations Unies et avec la participation de la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) qui fait partie du réseau UNBIS. L'un des fichiers est tenu par le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales.

20. Les fichiers bibliographiques d'UNBIS contiennent des citations de publications et documents publiés par les organismes des Nations Unies à travers le monde, ainsi que de publications acquises par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et la Bibliothèque de Genève en dehors du système des Nations Unies. UNBIS reste la pièce maîtresse de la Bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies, son principal outil fonctionnel. Au fil des années, il s'est transformé en un réseau bibliographique collectif fondé sur la coopération et la mise en commun des données et des ressources informatiques.

21. Parmi les bases de données bibliographiques gérées par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, la plus spécifique et la plus originale est le fichier des documents de l'Organisation des Nations Unies (DOCFILE) qui contient des citations de documents et de publications de l'Organisation des Nations Unies. Il est assorti de plusieurs index concernant les travaux des différentes instances (Assemblée générale, Conseil de sécurité, Conseil économique et social, Conseil de tutelle). Autre élément exceptionnel et extrêmement utile, et donc très demandé, non seulement au sein du système des Nations Unies, mais aussi par de nombreux instituts de recherche et institutions publiques à travers le monde, le fichier des résolutions des Nations Unies (RESFILE), fournit le texte intégral des résolutions adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

22. Toutefois, il est apparu au fil des années qu'UNBIS, qui est une base de données collective et un excellent instrument technique avait un défaut : il est assez difficile d'accès et on a donc très souvent besoin de l'assistance d'un bibliothécaire qualifié spécialiste des références pour pouvoir le consulter. Ainsi, en ce qui concerne l'utilisation d'UNBIS, une double tâche attend la Bibliothèque Dag Hammarskjöld : améliorer le système afin que les non-spécialistes puissent l'utiliser sans difficulté et l'incorporer dans un système intégré d'automatisation des services de bibliothèque. La Bibliothèque entend mener à bien la première de ces deux tâches pendant l'exercice biennal en cours.

23. Il convient de signaler que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld qui a automatisé quelques-unes de ses fonctions comme l'indexage et le catalogage, ainsi que les acquisitions (UNLIBHQ) et les prêts interbibliothèques au moyen d'un programme bibliographique (RLIN), a pris beaucoup de retard dans le domaine de l'automatisation par rapport à d'autres bibliothèques des Nations Unies, notamment celle du Centre international de Vienne.

Tenant compte de l'expérience acquise par d'autres bibliothèques ainsi que des besoins actuels et prévus des utilisateurs et des techniques mises au point dans l'intervalle, la Bibliothèque a revu sa politique d'automatisation. Les trois objectifs à atteindre dans le cadre du nouveau programme d'automatisation de la Bibliothèque au cours du plan à moyen terme 1992-1997 sont les suivants :

a) Faire en sorte qu'une partie des travaux de la Bibliothèque (pointage et contrôle des documents reçus, pointage des livraisons des publications en série, contrôle des stocks, traitement des prêts, pour ne mentionner que les plus importants) soit effectuée dans le cadre d'un système intégré (multifonction) d'automatisation des services de bibliothèque;

b) Améliorer UNBIS dans le cadre du système intégré pour faire de cet outil conçu à l'intention des bibliothécaires un moyen de recherche qui soit facile à utiliser et dont les missions, les fonctionnaires du Secrétariat, etc. puissent se servir directement;

c) Assurer la liaison avec le système à disques optiques.

24. Il convient de souligner que pour que les bibliothèques centrales et spécialisées et les services d'information puissent fonctionner comme un véritable réseau au sein de l'Organisation, il est absolument indispensable qu'ils soient bien reliés les uns aux autres. Malheureusement, rien dans la documentation disponible ne permet de savoir en quoi consistent ces liens, ni même s'ils ont bien été établis.

25. A cet égard, il est bon de signaler que l'Organisation des Nations Unies n'exploite que 38 services d'information et 65 bases de données. Le Directeur de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld considère que les unités qui, au sein des différents organismes des Nations Unies fournissent des services de bibliothèque, doivent se montrer beaucoup plus coopératives car aucune d'elles n'est à même d'atteindre seule les objectifs communs. L'automatisation des services d'information et de bibliothèque est un moyen d'instaurer cette coopération et, dans ce domaine, la Bibliothèque du Siège se doit de montrer la voie. Il est à noter également que l'essor et le développement des services d'information et des bibliothèques spécialisées 4/, qui tendent à devenir les plus prisés pour les recherches analytiques spécialisées, a conduit ceux-ci à se doter de leurs propres systèmes. La compatibilité de ces systèmes avec ceux exploités par les bibliothèques centrales n'est pas toujours assurée.

26. L'Inspecteur note qu'à sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé d'allouer une somme de 400 000 dollars des Etats-Unis (aux taux révisés de 1991) pour financer l'exécution de la première phase du projet de mise en place du système intégré de gestion des services de bibliothèque visé plus haut. A ce sujet, le CCQAB a instamment demandé que "tout soit mis en oeuvre pour installer un système compatible avec celui utilisé à Genève". Il est question du système de gestion de la Bibliothèque de l'ONUG dans les paragraphes 27 à 39 ci-après.

b) Bibliothèque de l'ONUG

27. Dans son rapport (JIU/REP/84/1, A/39/299), le CCI avait conclu que la Bibliothèque de l'ONUG semblait avoir pris beaucoup de retard dans la modernisation des services offerts, par rapport à d'autres grandes bibliothèques du système. Il avait recommandé à ce sujet que le Secrétaire général veille à ce que le bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies à Genève prenne sans tarder des mesures pour : a) examiner, rationaliser et moderniser les opérations de la Bibliothèque et b) répondre efficacement aux besoins de tous les utilisateurs à Genève et les aider à mener à bien leurs programmes de fond.

28. Dans le présent rapport, l'Inspecteur observe que ces recommandations se sont révélées utiles et que de vastes réformes ont été entreprises en ce qui concerne aussi bien la gestion des collections que l'application des nouvelles techniques informatiques, ou encore la modernisation de la Bibliothèque.

29. Pour ce qui est de la gestion des collections, il faut signaler que l'on a commencé en 1988 à réorganiser systématiquement les magasins sur 11 étages. La politique actuelle de la Bibliothèque en matière de collections rend caducs les anciens projets de construction d'un bâtiment réservé spécialement au stockage. En outre, les études prospectives sur le stockage électronique des documents de conférence combinées à une politique de conservation strictement appliquée ouvrent de nouvelles perspectives en ce qui concerne la gestion, la manutention et l'accessibilité des collections.

30. S'agissant de l'application des nouvelles techniques, des efforts appréciables ont été faits depuis la publication du dernier rapport du CCI. Trois dates sont à retenir : 1986, année de lancement de la base de données UNBIS, 1989, année au cours de laquelle la Bibliothèque a obtenu l'accès aux bases de données commerciales et a commencé à acquérir des produits sur CD-ROM et 1990 année de la mise en place du système intégré de gestion des services de bibliothèque.

31. La Bibliothèque de l'ONUG a commencé à collaborer à la base de données UNBIS établie par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld à l'automne de 1984 avec DOCFILE, le fichier des documents de l'Organisation des Nations Unies et en 1986 avec CATFILE, le fichier des publications commerciales et des publications extérieures dont la Bibliothèque fait périodiquement l'acquisition. Il s'agit là d'une collaboration quotidienne qui répond à un besoin de coordination documentaire et fait suite à la création de divers produits après une première étude réalisée dans les années 70. La base de données UNBIS a permis de mettre au point des outils documentaires que se partagent les bibliothèques de New York et de Genève, y compris un thesaurus et un fichier d'autorité qui peuvent fournir un système de référence commun pour le traitement des données par les bibliothèques et centres de documentation de l'Organisation des Nations Unies.

32. En 1989, huit postes CD-ROM (disques compacts à mémoire morte) ont été mis en place. Quatre sont ouverts au public et les quatre autres, à usage interne, sont utilisés par les Groupes du catalogue, des publications en séries et des acquisitions ainsi que par l'équipe chargée de l'installation du matériel informatique. En juin 1992, la Bibliothèque de Genève disposait de 10 postes et de 75 titres sur CD-ROM dans les six domaines suivants : sources

de référence et index généraux, dictionnaires et encyclopédies, bibliographies nationales, catalogues d'ouvrages et de publications, quotidiens et publications en série, publications des gouvernements et autres publications officielles.

33. En 1990, la Bibliothèque de l'ONUG a commencé à mettre en place un système intégré de gestion des services de bibliothèque pour informatiser les principales fonctions locales. L'installation du système McDonnell Douglas se fait par étapes. Ce système qui est conforme aux normes internationales en vigueur et obéit aux règles catalographiques AACR 2, reprend le format MARC pour l'échange de données et est compatible avec la base de données UNBIS. Il permet d'informatiser les acquisitions, les publications en série, le catalogage, les prêts et la distribution des documents ainsi que la diffusion sélective de l'information dans un seul et même contexte d'exploitation. Les cinq modules intégrés sont assortis d'un catalogue à usage général en ligne, OPAC (Catalogue consultable en ligne), qui peut être exploité en mode expert ou en mode interactif.

34. Le module acquisitions est entré en service en juin 1990, le module publications en série en janvier 1991, le module catalogage en février 1991 et le module OPAC en mai 1992. Le système URICA est compatible avec la base de données commune de l'Organisation des Nations Unies, UNBIS, dont il reprend le thesaurus et le fichier d'autorité ainsi qu'avec le système envisagé pour la Bibliothèque du Siège puisqu'il applique les mêmes règles (AACR 2) et utilise le même format international (MARC). McDonnell Douglas a construit un logiciel pour transférer les données produites par la Bibliothèque de l'ONUG depuis 1986 du système UNBIS ou système URICA. Ce logiciel a été mis en place à la Bibliothèque de l'ONUG en 1992. Lors des consultations qu'ils ont eues avec l'Inspecteur, le Bibliothécaire en chef et ses collaborateurs responsables de l'automatisation de la Bibliothèque lui ont assuré que le logiciel faciliterait l'échange de données entre la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et celle de l'ONUG. L'Inspecteur, à son tour, a insisté sur la nécessité d'une coordination permanente et efficace entre les deux bibliothèques aux fins de l'application des techniques modernes.

35. Le dernier module du système intégré, celui concernant les prêts, doit également être mis en place en 1992. Ce système intégré, s'il est un succès, permettra de consacrer beaucoup moins de temps au classement des documents et pourrait être utilisé pour améliorer les services et faire en sorte que la Bibliothèque soit mieux à même de répondre aux besoins des utilisateurs, constituant ainsi un progrès notable dans l'informatisation de la Bibliothèque du Palais des Nations.

36. Entre 1988 et 1990, l'Office des Nations Unies à Genève a expérimenté l'archivage électronique des documents de conférence. La Bibliothèque a dès le départ été associée à la planification notamment en ce qui concerne l'interface entre le système à disques optiques et l'indexage nécessaire pour la recherche documentaire, ce qui a conduit à distinguer entre un système d'indexage initial reposant sur l'enregistrement de la page de titre de chaque document par le Service linguistique et un système secondaire mis au point naturellement par la Bibliothèque et permettant simultanément de procéder à un indexage supplémentaire par matière et de valider l'information.

37. L'Inspecteur constate que les recommandations du CCI concernant la création d'un réseau de bibliothèques efficace et intégré au sein de chaque organisme des Nations Unies n'ont pas encore été mises en oeuvre à l'Office des Nations Unies à Genève. Les groupes et bibliothèques de référence du Département des affaires de désarmement (service de Genève), du secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Centre pour les droits de l'homme et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ne sont pas encore reliés au système de la grande Bibliothèque. Ces groupes et bibliothèques de référence ont continué de fonctionner de façon cloisonnée mettant au point leurs propres bases de données et nouant des liens avec des systèmes d'information extérieurs, sans passer par la Bibliothèque de l'ONUG.

38. Si, dans l'ensemble, les groupes et bibliothèques de référence de l'ONUG ont su répondre efficacement aux besoins des départements correspondants, il faut bien reconnaître que le principal avantage que présente l'établissement d'un réseau, à savoir le fait qu'une fois entrée, par n'importe quel élément du réseau l'information devient accessible (accès multiple) à l'ensemble des composantes du réseau, n'est pas exploitée. Parmi les autres conséquences négatives inévitables de cette situation on peut mentionner l'acquisition de mêmes documents par plusieurs bibliothèques et l'utilisation irrationnelle des ressources financières et humaines.

39. L'Inspecteur estime que les récents progrès de l'informatique ouvrent de vastes perspectives de décentralisation des bibliothèques et des activités de référence au sein du système des Nations Unies, permettant tout à la fois de rapprocher celles-ci des fonctionnaires et d'assurer une meilleure coordination à l'échelon central et une utilisation optimale des maigres ressources disponibles. Selon l'Inspecteur les groupes et bibliothèques de référence de l'ONUG devraient, en priorité, être raccordés au système d'information de la grande Bibliothèque. Vu les travaux de câblage en cours au Palais des Nations, ce raccordement ne devrait pas être difficile à réaliser sur le plan technique ni coûter trop cher.

c) La Bibliothèque du Centre international de Vienne

40. La Bibliothèque du Centre international de Vienne (CIV), bibliothèque interorganisations issue de la fusion en 1979 de la Bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (créée en 1967) et de la Bibliothèque de l'Agence internationale de l'énergie atomique (créée en 1958), est unique en son genre. Elle dessert l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et sept autres organismes des Nations Unies (l'Office des Nations Unies à Vienne, le Service de l'information de l'ONU, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ainsi que les membres des missions permanentes accréditées auprès de ces organismes et organes siégeant à Vienne et les participants aux conférences

dûment inscrits. Elle fournit des services non seulement aux fonctionnaires des différents organismes susmentionnés qui la consultent à titre individuel mais aussi à divers services relevant de ces organismes. La Bibliothèque a des liens officiels et officieux avec les Services de l'information de l'AIEA et de l'ONUDI/ONU ainsi qu'avec le personnel de l'AIEA, de l'ONUDI et de l'ONU responsables des "collections de référence" plus ou moins importantes dont disposent les différents organismes installés au VIC. On peut mentionner notamment les Groupes des références et de la terminologie de l'AIEA et de l'ONUDI/ONU, la Collection de documents de référence du PNUCID, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, la Division de la promotion de la femme du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, l'UNRWA, et les Services médicaux. Dans certains cas, c'est la Bibliothèque qui prête des documents et communique des informations à ces services et dans d'autres, c'est elle qui en reçoit. Le plus souvent, il s'agit d'un échange mutuel. La Bibliothèque du CIV a des contacts étroits avec celle du Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies, avec le Service du droit commercial international (CNUDCI) installé également au CIV ainsi qu'avec le service qui gère les collections du Laboratoire de l'AIEA à Seibersdorf (Autriche), le Laboratoire d'étude du milieu marin de l'AIEA (Monaco) et le Centre international de physique théorique de Trieste.

41. Vu qu'elle doit, conformément à son mandat, desservir un grand nombre d'organismes, la Bibliothèque du CIV fonctionne comme un service commun. Elle est administrée par l'AIEA, mais son financement est assuré essentiellement par l'AIEA, l'ONUDI et l'Organisation des Nations Unies. Il est à noter que dans le cas de programmes intéressant deux ou plusieurs organisations, les coûts sont partagés. Dans les autres cas, ils sont supportés intégralement par un seul organisme. Il convient également de signaler que chaque bibliothécaire fait fonction d'attaché de liaison auprès d'un organisme ou d'un service particulier du CIV.

42. La Bibliothèque du CIV a des rapports très étroits avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et avec celle de l'ONUG. C'est ainsi qu'elle consulte quotidiennement les bases de données UNBIS au moyen de l'ordinateur central de l'AIEA et de la ligne de télécommunications avec New York. Si les fonctionnaires des groupes des documents en sont les principaux utilisateurs, d'autres aussi utilisent UNBIS, non seulement comme source d'information, mais aussi comme "catalogue" ou index des documents de l'ONU figurant dans les collections de la Bibliothèque du VIC. UNBIS est jugé extrêmement utile pour le fonctionnement de la Bibliothèque, laquelle souligne l'importance des efforts visant à en faciliter l'utilisation (ce problème a été déjà évoqué plus haut au paragraphe 21) et à le mettre à la disposition des utilisateurs sur CD-ROM. Les installations qui ne peuvent pas l'appeler en composant un numéro pourront ainsi le consulter.

43. Outre l'utilisation d'UNBIS les contacts entre la Bibliothèque du CIV et les autres bibliothèques des Nations Unies concernent surtout les prêts interbibliothèques. Dans bien des cas, notamment dans le domaine des sciences sociales et sur tous les sujets liés au tiers monde, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et celles du BIT et de l'ONUG sont les premières auxquelles on s'adresse. A cet égard, il convient de signaler que certaines demandes adressées par la Bibliothèque du CIV à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld

restent sans réponse. En général, les bibliothèques de l'ONUG et du BIT donnent suite aux demandes de photocopies d'articles émanant de la Bibliothèque du CIV. La Bibliothèque de l'OMS a cessé de fournir des photocopies d'articles pouvant être obtenus auprès d'autres sources. Cela entraîne des dépenses supplémentaires car, en général, la Bibliothèque du CIV a du mal à obtenir, en Autriche, des exemplaires de revues médicales qui ne sont pas conservées dans une bibliothèque centrale. Il lui faut donc se procurer des photocopies auprès du BLDSC (British Document Supply Centre) au prix de 9 dollars environ les dix pages ou auprès de bibliothèques médicales en Allemagne et en Suisse, qui pratiquent à peu près les mêmes tarifs. La Bibliothèque de la FAO fait elle aussi payer les photocopies, mais son tarif est plus avantageux. En général, le prêt d'ouvrages ne pose pas de problème, si ce n'est que là encore la Bibliothèque Dag Hammarskjöld tarderait plutôt à répondre aux demandes. Le personnel du service des prêts interbibliothèques de la Bibliothèque du CIV souhaiterait avoir accès à la base de données de la Bibliothèque du BIT à des fins simplement de recherche.

44. Vu la diversité des intérêts et des programmes des organismes qu'elle dessert, les dons et les échanges tiennent une place importante dans les activités de la Bibliothèque qui échange des publications de l'AIEA, de l'ONU ou de l'ONUDI contre celles d'instituts de recherche et d'autres organismes. C'est ainsi qu'actuellement la Bibliothèque reçoit gratuitement plus de 1 900 revues portant sur tous les sujets.

45. C'est en fait à la Bibliothèque du CIV qu'a débuté l'automatisation des fonctions de bibliothèque au sein du système des Nations Unies. Cela, joint au fait que la Bibliothèque est dirigée par un bibliothécaire très compétent et bénéficie des services d'un programmeur analyste qualifié, explique que l'automatisation des services y soit très poussée.

46. Chacune des fonctions de la Bibliothèque ou presque est désormais informatisée. La principale base de données du système de gestion de la Bibliothèque est LION (Library Information On-line). Il s'agit du catalogue de la Bibliothèque exploitable en ligne qui a totalement remplacé le catalogue sur fiches classique datant d'avant l'automatisation. La collection d'ouvrages de la Bibliothèque, ainsi que quelques publications en série, des documents choisis et des rapports techniques sont enregistrés dans la base de données LION. On y trouve aussi des renseignements bibliographiques sur la collection de films consacrés aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dont dispose la Bibliothèque du CIV et des résumés de ces films. La base de données LION peut être produite sur microfiches sous la forme d'un catalogue COM (microformes de sortie d'ordinateur). Bien que LION se prête à une recherche directe en ligne, la Bibliothèque a mis au point un catalogue consultable en ligne (OPAC) qui apparemment facilite les recherches dans la base de données. Désormais, les utilisateurs raccordés à l'ordinateur central de l'AIEA peuvent consulter le catalogue de la Bibliothèque à partir de leurs terminaux et ordinateurs personnels installés au CIV.

47. La Bibliothèque gère aussi cinq autres bases de données. Sa base de données concernant les acquisitions (LIAC) prend en charge le classement des monographies (environ 3 000 par an), des cartes, des microfiches ou numéros de revues en un seul exemplaire, des films, des bandes magnétoscopiques, etc. LISA, base de données en ligne concernant les publications en séries, contient approximativement 6 700 enregistrements correspondant aux titres des revues

que possède la Bibliothèque; le personnel de la Bibliothèque s'en sert pour enregistrer les nouveaux abonnements et annuler ceux venant à expiration, et traiter les bulletins d'abonnement à un ou plusieurs titres, ainsi que pour le renouvellement et la production des fiches d'accompagnement des titres de revues. C'est à LISA que l'on doit le catalogue imprimé des titres des publications en série de la Bibliothèque du CIV qui est un produit fort utile. L'enregistrement des différents numéros et les demandes d'utilisation les concernant ne peuvent pas être effectués automatiquement sur LISA qui ne comprend pas non plus de fonction de comptabilité et, récemment encore, ces opérations étaient exécutées manuellement. Mais des mesures ont été prises pour l'automatiser avec l'acquisition et l'installation de logiciels de gestion des publications en série.

48. La Bibliothèque du CIV dispose de trois autres bases de données moins connues mais intéressantes. L'une d'elles, la LICO, contient des informations sur les actes des conférences conservés dans les collections de la Bibliothèque, qu'ils soient publiés sous la forme de livres ou de rapports techniques ou qu'ils fassent l'objet de numéros spéciaux de revues. Depuis le milieu de 1991 cette base de données n'est plus mise à jour (les nouvelles données sont désormais dirigées sur la base de données LION), mais elle reste accessible pour des recherches. La base de données LILO renseigne sur toutes les opérations liées aux prêts (prêts d'ouvrages, prolongements des prêts, réclamations des ouvrages prêtés, etc.). Des codes barres sont utilisés pour dialoguer avec LILO (comme les cartes d'identité des fonctionnaires, chaque ouvrage porte un code barre). La base de données LILO est reliée au catalogue consultable en ligne (OPAC) pour que les utilisateurs puissent savoir si les articles qu'ils recherchent sont disponibles. La base de données PERS contient des informations de base sur la clientèle. Les principales mises à jour sont effectuées chaque mois à partir des fichiers informatiques de l'AIEA, de l'ONUDI et de l'ONU; le personnel du bureau des prêts procède quotidiennement à d'autres mises à jour au moyen des programmes PERS.

49. En 1989, la Bibliothèque qui cherche inlassablement à mettre à profit les nouvelles techniques pour accroître son efficacité a installé des unités de CD-ROM. Elle dispose actuellement d'environ 16 publications commerciales sur CD-ROM, dont les bases de données INIS et AGRIS.

50. La Bibliothèque du CIV peut, en passant par plusieurs ordinateurs, consulter plus de 200 bases de données en tous genres - données bibliographiques, documents in extenso, données économiques, données sur l'actualité, données statistiques - représentant au total plus de 40 millions d'enregistrements. Le diagramme reproduit en annexe sous le titre "Bibliothèque du CIV : Principaux services et applications informatiques" fait apparaître les principales liaisons entre la Bibliothèque et les services d'information gérés par ordinateur et les bases de données extérieurs. Parmi ces liaisons, on peut mentionner dans le cadre du CIV 1) les liaisons avec la base de données contenant des résumés analytiques (IDA), 2) les liaisons, par le biais de l'ordinateur central de l'AIEA, avec les bases de données INIS et AGRIS, avec le réseau télex et l'équipement de bureautique (service de messagerie électronique), avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, avec les bases de données commerciales qu'offrent DIALOG, ESA, etc., et 3) la liaison par modem avec la base de données de la Bibliothèque nationale autrichienne sur les collections de publication en série disponibles

en Autriche et avec l'Eidgenoessische Technische Hochschule (ETH) de Zürich pour les prêts interbibliothèques (cette dernière liaison est demandée). On peut dire pour conclure qu'avec ces moyens, auxquels s'ajoute le réseau de prêts interbibliothèques (elle a actuellement des accords de prêts avec plus de 180 autres bibliothèques et institutions), la Bibliothèque du CIV, dans les limites des moyens financiers et des ressources en personnel dont elle dispose, est en train de devenir progressivement une "bibliothèque sans murs".

B. Principales bibliothèques des institutions spécialisées

a) Bibliothèque de la FAO

51. L'une des principales fonctions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) consiste à rassembler et à diffuser des informations sur le développement de l'agriculture, en particulier dans les pays en développement. La Division de la bibliothèque et des systèmes documentaires (GIL) joue à cet égard un rôle important. Elle est chargée d'assurer des services de bibliothèque et de documentation efficaces, d'améliorer la diffusion des connaissances dans les domaines qui relèvent de la compétence de la FAO et d'aider les pays en développement à se doter d'infrastructures nationales dans le domaine de la documentation agricole ou à les renforcer selon le cas. Parallèlement, elle sert de centre de coordination pour la production et la gestion de bases de données bibliographiques et d'orientation au sein de l'Organisation, y compris à l'échelon des bureaux régionaux et des représentations dans les pays ainsi que dans les centres nationaux de documentation agricole. Les services de bibliothèque et d'information bibliographique sont considérés comme formant un tout et les systèmes de bibliothèque sont étroitement corrélés au système international d'information, AGRIS, coordonné par la FAO (voir plus loin par. 57). La Division de la bibliothèque et des systèmes documentaires comprend deux sous-divisions : la Bibliothèque David Lubin (GILB) et la Sous-Division du développement des systèmes et projets (GILS).

52. La GILB rassemble des catalogues et des index et met sur microfiches l'ensemble des publications et des documents de fond produits par l'Organisation ainsi qu'une proportion non négligeable de descriptifs de projets provenant des bureaux extérieurs. La Bibliothèque possède plus d'un million de titres traitant, sous l'angle technique ou socio-économique, de l'alimentation et de l'agriculture, de la sylviculture, des pêches et du développement rural. Sur l'ensemble de ces titres, quelque 110 000 correspondent à des documents de la FAO et 7 000 à des périodiques en cours, les publications en série représentant au total quelque 14 500 titres. La GILB qui se compose d'une bibliothèque centrale et de quatre bibliothèques spécialisées (pêches, alimentation et nutrition, statistiques et sylviculture) dessert le siège de la FAO, le personnel des bureaux extérieurs et les utilisateurs des pays membres.

53. En 1967, des systèmes automatisés ont été mis au point au moyen du CDS/ISIS, système de gestion de bases de données bibliographiques conçu, géré et distribué par l'UNESCO, assurant ainsi la compatibilité avec les autres systèmes bibliographiques des Nations Unies utilisant le CDS/ISIS. Ce système est exploité sur l'ordinateur AMDAHL 5880 au moyen du CICS (Customer's Information Control System). La base de données contient actuellement des enregistrements bibliographiques de plus de 110 000 documents de la FAO et

d'environ 38 000 monographies (ouvrages postérieurs à 1976). La base de données bibliographiques est utilisée pour des recherches internes en ligne et la production, sur demande, de bibliographies par sujet (2 200 par an environ). On doit également à la Bibliothèque les produits suivants :

- Documentation de la FAO-bibliographie courante (liste bibliographique bimensuelle des documents de la FAO);
- Index récapitulatif FAODOC sur COM (publication annuelle);
- FAODOC-extraits présentés selon le format prévu dans la norme ISO 2709 pour l'échange de données bibliographiques (bandes magnétiques, disquettes, etc.);
- Contributions de la FAO à AGRIS;
- Bibliographies spécialisées (publication intermittente);
- Liste d'articles choisis et des nouveaux ouvrages (publication mensuelle);
- Liste des publications en série en cours (index sur COM).

54. En 1990 un progiciel CDS/ISIS pour micro-ordinateur a été mis au point pour répondre aux besoins d'information des représentations de la FAO. Ce système piloté par micro-ordinateur leur donne accès aux collections sur microfiches des documents des pays dans lesquels elles sont implantées. REPDOC a été distribué à 32 représentations de la FAO et à 24 projets. Quelque 25 000 enregistrements contenus dans la base de données FAODOC ont été téléchargés. La même année, lors de la réunion AGLINET (réseau mondial de bibliothèques agricoles) la Bibliothèque a présenté un système de messagerie électronique par deux réseaux accessibles dans le monde entier EARN et ICC. Jusqu'ici, les échanges avec les autres bibliothèques AGLINET se sont faits uniquement par le réseau EARN/BITNET. A cet égard, il convient de rappeler que la GILB sert de centre de coordination pour AGLINET, réseau de type coopératif regroupant les principales bibliothèques agricoles du monde (27 membres) et assurant un service de prêt interbibliothèque et la fourniture de photocopies.

55. En 1991, la Bibliothèque a mis en place le système ISIS (système intégré d'information sur les publications en série) sur micro-ordinateurs interconnectés. Le système est exploité localement mais il se prête aussi à la téléconsultation par modem. Pour tous les périodiques de la Bibliothèque commandée par l'intermédiaire de Blackwell le transfert des données est automatique et l'automatisation du transfert des données contenues dans la base de données sur les publications en série de la FAO est en cours. ISIS permettra d'automatiser complètement les opérations de gestion des publications en série (commandes, pointage, réclamations, acheminement, facturation, etc).

56. La Sous-Division du développement des systèmes et projets (GILS) dessert tous les pays membres, les aidant à améliorer le transfert de l'information agricole et à se doter de moyens de rassemblement, de stockage, de recherche

et de diffusion de ce type d'information ou à les renforcer selon le cas, grâce à trois systèmes : AGRIS (Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles), CARIS (Système d'information sur les recherches agronomiques en cours) et SPIDA (Soutien aux projets d'information et de documentation agricoles).

57. AGRIS et CARIS sont deux systèmes internationaux d'information pour les sciences et la technologie agricoles de type coopératif, dont la FAO assure la coordination. Ils reposent sur le principe de la participation volontaire des pays, chacun livrant aux systèmes les informations pertinentes produites sur son territoire et y puisant celles dont il a besoin. La GILS coordonne les deux systèmes par l'entremise d'un centre de coordination qui, en outre, fournit la méthodologie et divers autres services d'appui, dispensant notamment une formation aux participants. Les pays qui participent à ces deux systèmes communiquent par l'intermédiaire de centres nationaux dont 79 sont des centres communs AGRI/CARIS. Des consultations techniques entre les centres sont organisées tous les deux ans.

58. AGRIS est le plus vaste réseau d'information agricole avec 171 membres aux niveaux national, régional et international. La base de données a accumulé près de 2 millions d'enregistrements depuis 1975 et se développe au rythme de 125 000 nouveaux articles par an en moyenne. AGRIS est compatible avec INIS (Système international de documentation nucléaire) coordonné par l'AIEA. En vertu d'arrangements contractuels entre les deux organismes, l'unité de traitement d'AGRIS est installée au siège de l'AIEA où, tout comme INIS, elle fonctionne avec les installations informatiques et les logiciels de l'Agence. La base de données AGRIS est accessible par les réseaux de télécommunication internationaux au centre serveur DIALOGUE (section Etats-Unis excepté) au DIMDI (Cologne) et à l'AIEA (année en cours et année précédente). En outre, son montage est en cours à l'ESA/IRS (Frascati). La base de données sur CD-ROM produite par Silver Plater est distribuée gratuitement aux centres participants. Des bibliographies nationales sont produites sur demande au moyen d'imprimantes à laser.

59. CARIS réunit des informations sur les recherches agronomiques en cours (institutions, chercheurs et projets) provenant de pays en développement ou les concernant. Actuellement 134 pays participent à ce système. La base de données est tenue à jour sur l'ordinateur central de la FAO au moyen du CDS/ISIS et contient environ 30 000 projets. Les centres participants reçoivent des inventaires nationaux sur disquettes et sous la forme d'un répertoire produit au moyen d'une imprimante laser. Ils peuvent aussi recevoir la base de données mondiale sur bande magnétique.

60. SPIDA couvre toutes les activités menées par la GILS dans les pays membres comme les missions de consultation de courte durée ou les missions d'assistance spéciale ou encore les projets de longue durée visant à mettre en place des infrastructures nationales/régionales aux fins de l'information et de la documentation agricole ou à les renforcer selon le cas, y compris la formulation et la planification de projets et la fourniture de divers services (méthodologie, experts, matériel et formation).

61. En ce qui concerne l'utilisation de la technique du disque optique, il est à noter que la Bibliothèque suit les progrès réalisés en matière de mémoire optique mais n'envisage pas pour le moment de remplacer le système de mémorisation des documents sur microfiches par un système de stockage sur disques optiques.

62. En ce qui concerne la coopération avec les autres bibliothèques des Nations Unies aux fins des prêts interbibliothèques, la Bibliothèque de la FAO a noué des liens avec les bibliothèques qui ont des centres d'intérêt voisins des siens (BIT, CIV, OMS, etc.). Désormais, la Bibliothèque a accès à UNBIS et peut elle-même être consultée par les autres bibliothèques des Nations Unies (le système permettant à l'OMS d'accéder à la base de données de la FAO par le biais du CIC a été expérimenté avec succès). A cet égard, il convient de signaler que la Bibliothèque de la FAO entre dans AGRIS une sélection de documents que lui font parvenir les autres organismes des Nations Unies mais, ses ressources étant limitées, elle a besoin, pour ce faire, de leur assistance.

b) Bibliothèque du BIT

63. C'est essentiellement par le biais du Service central de bibliothèque et de documentation que le Bureau international du Travail s'acquitte des fonctions de centralisation et de distribution de l'information prévues à l'article 10 de la Constitution de l'OIT. En fait, la Bibliothèque a deux grands objectifs : a) mettre à la disposition de l'OIT et de ses mandants un service international d'information sur les questions sociales et les problèmes du travail; et b) fournir aux Etats membres et aux bureaux extérieurs de l'OIT les outils nécessaires pour pouvoir exploiter utilement les services d'information du BIT et d'autres sources d'information sur le travail.

64. Comme on le verra plus loin, l'informatisation de la Bibliothèque du BIT amorcée en 1963 a contribué de façon déterminante à la réalisation de ces objectifs. Ce qu'il faut remarquer c'est que l'automatisation de la Bibliothèque et des services de documentation et la production de sa principale base de données LABORDOC ont été menées de pair. Comptant parmi son personnel trois analystes fonctionnels qui possédaient des diplômes d'études supérieures en bibliothéconomie, le BIT a entrepris de mettre au point son propre progiciel ISIS (système intégré d'information scientifique). Mais l'OIT connaissant une succession de crises financières, ce travail a ensuite dû être repris par l'UNESCO. Finalement ISIS a été utilisé par plus de 100 organismes nationaux, régionaux et internationaux à travers le monde. En 1978, ISIS a été remplacé au BIT par MINISIS, système plus moderne dérivé d'ISIS, exploitable sur mini-ordinateur. Désormais, toutes les fonctions de la Bibliothèque : acquisitions, catalogage, prêts, distribution des documents, etc., sont automatisées.

65. La base de données informatisée LABORDOC accessible en ligne est une source d'information exceptionnelle sur les documents internationaux - monographies, rapports et revues - consacrés aux relations professionnelles, au droit du travail, à l'emploi, aux conditions de travail, à la formation professionnelle, à l'évaluation de projets et aux aspects de la politique économique concernant le travail, au progrès social, au développement rural, à l'évolution des techniques, etc. Elle contient plus de 180 000 enregistrements

avec tous les détails bibliographiques et des résumés indicatifs avec descripteurs d'indexage choisis dans le thesaurus du BIT. Près de 600 titres et résumés sont enregistrés chaque mois dans LABORDOC.

66. A l'origine et pendant longtemps, la création d'enregistrements pour LABORDOC a été du ressort exclusif de la Bibliothèque. Désormais cette responsabilité est partagée par une douzaine de centres de documentation relevant de différents départements du BIT, qui alimentent régulièrement LABORDOC. Ces centres qui travaillent sous la direction technique de la Bibliothèque, appliquent les mêmes règles de catalogage et utilisent des mots clefs tirés du thesaurus du BIT. A l'avenir les bureaux extérieurs de l'OIT, auxquels elle est distribuée sur disquettes sont censés alimenter eux aussi la base de données. A cet égard, il faut reconnaître que la Bibliothèque du BIT joue indéniablement un rôle capital dans le réseau d'information bibliographique du BIT.

67. Ce dernier comprend plusieurs bases de données de type bibliographique (législation, institutions, etc.) qui ont été conçues aussi par le BIT et qui, autant que possible, utilisent les mêmes outils que LABORDOC. Il est pratique, par exemple, de pouvoir consulter des textes législatifs et les commentaires y relatifs de la même manière même si les références correspondantes se trouvent dans des bases de données différentes.

68. La base de données LABORDOC du BIT est accessible par l'intermédiaire de trois serveurs commerciaux - dont deux généralistes (ESA/IRS et Orbit) et un troisième spécialisé dans la mise en valeur des ressources humaines (HRIN) -, et de serveurs non commerciaux dont ceux du Centre de recherches pour le développement international, de la Ligue des Etats arabes, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. La consultation de LABORDOC par le biais des serveurs non commerciaux est parfois réservée aux organisations à but non lucratif.

69. Depuis 1987, LABORDOC est accessible en ligne au moyen du système d'orientation ILIS (système international d'informations sur le travail). Le programme ILIS a été conçu dans le but d'améliorer l'accès, dans les Etats membres, aux services d'information du BIT et à l'information relative au travail en général : a) en coordonnant les systèmes d'information mis au point par le BIT; b) en renforçant les services d'information dans les bureaux extérieurs et les échanges d'informations entre ces derniers et le siège; et c) en faisant en sorte que les institutions des Etats membres soient mieux à même de traiter et d'exploiter l'information relative au travail. ILIS contient des informations, présentées sous forme de répertoire, sur tous les départements, services et sections du BIT et permet d'accéder facilement à beaucoup d'autres bases de données MINISIS établies par le BIT. Conçu au départ comme un langage documentaire en anglais, espagnol et français pour indexer et rechercher l'information stockée dans la base de données LABORDOC, le thesaurus du BIT est devenu un élément clé du programme ILIS, servant d'outil d'indexage et de recherche commun. Désormais le système peut être consulté depuis l'extérieur non seulement par les bureaux de l'OIT mais aussi par les mandants de l'Organisation et par les instituts de recherche. L'accès à ILIS est gratuit pour les mandants mais à partir de 1993 certaines catégories d'utilisateurs devront peut-être acquitter une redevance minime.

70. Pour résumer l'évolution suivie par ILIS, qui est un sous-programme de l'OIT, on peut rappeler qu'à l'origine il avait avant tout pour but de coordonner les services internes et de démontrer qu'une information organisée était un outil de travail essentiel pour l'OIT et ses partenaires sociaux. Etant donné que le siège dispose maintenant d'un réseau de services d'information et que, de plus en plus, les Etats membres demandent qu'on les aide à se doter de réseaux et de services d'information, le sous-programme privilégie désormais les objectifs b) et c) visés plus haut au paragraphe 69.

71. Au cours de l'exercice biennal 1992-1993 5/, l'objectif premier du programme ILIS sera de permettre aux pays reliés au BIT par le réseau de télécommunications d'accéder plus facilement à son système d'orientation et à l'information qu'il contient. On s'attachera surtout à rendre le système plus convivial et à y inclure d'autres informations du BIT, notamment des statistiques, des informations textuelles sur les conventions internationales du travail et leur application et des textes législatifs nationaux. Quant aux autres pays, l'information leur sera transmise sur disquettes, bandes magnétiques et CD-ROM.

72. Un autre élément du programme ILIS consiste à fournir des conseils aux Etats membres et à organiser à leur intention des activités de formation pour les aider à mettre sur pied des services d'information sur le travail. Il est prévu d'établir une coordination étroite entre ces services et les centres régionaux, les bureaux de l'OIT et les équipes pluridisciplinaires et de faire en sorte que les mandants de l'OIT et les instituts de recherche qui s'occupent de questions relatives au travail puissent y avoir accès.

73. La création de services d'information dans les ministères du travail ou leur renforcement vient au premier rang des préoccupations en raison du rôle de catalyseur qu'ils peuvent jouer dans les réseaux nationaux d'information sur le travail. On s'emploiera donc à mettre au point des outils et programmes de formation appropriés. A cet égard on peut signaler qu'un certain nombre de séminaires sur les mesures à prendre pour renforcer les services d'information des ministères du travail ont déjà été organisés en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

74. En outre, un progiciel de formation a été mis au point par le BIT pour aider à former le personnel des services d'information sur le travail. Dans certains bureaux de l'OIT, des micro-ordinateurs (micro CDS/ISIS) compatibles avec le système MINISIS utilisé au siège ont été installés. Les activités de formation sur micro CDS/ISIS donnent lieu à une collaboration étroite entre le BIT et l'UNESCO.

75. En conclusion, l'Inspecteur constate que : a) les membres de l'OIT apprécient les efforts déployés par le Bureau 6/ pour mettre sur pied des systèmes d'information et b) l'expérience qu'il a acquise en la matière et le degré d'automatisation de sa bibliothèque font que, parmi les organisations internationales, le BIT est considéré comme une source de compétences techniques dans le domaine de l'information.

c) Bibliothèque de l'UIT

76. La Bibliothèque de l'UIT relève depuis sa création en 1949 du Département des conférences et services communs. Les ouvrages consacrés aux télécommunications - télégraphie, radio, télévision et communications spatiales - constituent l'essentiel de son fonds qui comprend aussi un millier de périodiques (magazines, revues et journaux), 370 publications annuelles (rapports, statistiques) ainsi que l'ensemble de la documentation de chaque conférence de l'UIT en deux exemplaires. Sa collection de documents de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées est très réduite.

77. Entre 1963 et 1992 le budget de la Bibliothèque est passé de SFR 30 000 à SFR 50 000, ce qui représente une augmentation purement symbolique si l'on tient compte de l'inflation. Le budget couvre uniquement les dépenses liées à l'achat des périodiques, dictionnaires et atlas. Les monographies et autres publications que reçoit la Bibliothèque lui sont fournies à titre gracieux ou en échange de publications de l'UIT.

78. Ainsi, la Bibliothèque de l'UIT continue de fonctionner de façon traditionnelle, bien que l'on ait reconnu au début des années 70 qu'il était nécessaire d'en faire un centre d'information moderne. En effet, dans sa résolution No 47 intitulée "Centre de documentation sur les télécommunications au siège de l'Union" (adoptée à Malaga-Torremolinos en 1973), la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT avait notamment chargé le Secrétaire général :

"1. De poursuivre avec le concours des autres organismes permanents de l'Union les études visant à créer un centre de documentation et de références bibliographiques sur les télécommunications, qui serait chargé :

1.1 de faciliter l'utilisation de la documentation publiée par l'Union;

1.2 de collaborer avec d'autres centres de documentation internationaux ou nationaux, pour des échanges de références bibliographiques, en vue d'éviter des doubles emplois, de réduire les dépenses et, en même temps, de centraliser l'information mondiale sur les télécommunications;

1.3 de mettre cette information à la disposition des membres ainsi que des fonctionnaires et experts de l'Union."

79. Enfin, la Conférence de plénipotentiaires avait prié le Secrétaire général "de prendre les mesures nécessaires, dans la limite des ressources disponibles, pour permettre la poursuite de ces études (visées au paragraphe 1 de la résolution)" et "de faire rapport au Conseil d'administration afin de permettre à la prochaine Conférence de plénipotentiaires de prendre une décision en la matière".

80. Le Groupe de travail pour l'application de la résolution No 47 de la Conférence de plénipotentiaires (Malaga-Torremolinos, 1973) a tenu huit sessions entre 1975 et 1981. Dans son septième rapport adopté à sa huitième session et soumis à la Conférence de plénipotentiaires (Nairobi, 1982), le Groupe de travail a conclu que la création d'un centre de documentation sur les télécommunications au siège de l'Union s'imposait,

que ce projet était tout à fait réalisable et que le moment était venu de le mettre en oeuvre. La Conférence de plénipotentiaires (Nairobi, 1982) n'a pourtant pas pris de décision sur la question.

81. A sa quarante-septième session prévue du 29 juin au 10 juillet 1992, le Conseil d'administration de l'UIT examinera un document du Secrétaire général proposant d'utiliser le Fonds du Prix du Centenaire de l'UIT (environ SFR 600 000) pour financer la modernisation de la Bibliothèque centrale de l'Union, et notamment l'agrandissement des locaux (SFR 100 000), l'acquisition d'ouvrages de référence (encyclopédies, dictionnaires techniques, etc.) et de manuels (SFR 200 000) ainsi que l'informatisation des opérations (SFR 150 000) et l'amélioration des services de la Bibliothèque (SFR 150 000). En cas d'approbation par le Conseil, l'exécution de ce projet devrait débiter au second semestre de 1992.

d) Bibliothèque de l'UNESCO

82. Comme beaucoup d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, l'UNESCO recueille et diffuse une quantité considérable d'informations concernant son domaine de compétence. Ces informations se trouvent dans divers systèmes et services d'information et de documentation ainsi que dans les bases de données de cette organisation, qui sont administrées par la Division de l'information, de la bibliothèque et des archives et les départements organiques.

83. La Bibliothèque est le principal service d'information de l'UNESCO. Elle a été créée en 1947 avec comme fonction principale de fournir au secrétariat les informations dont il avait besoin pour exécuter le programme de l'Organisation tel qu'il est défini tous les deux ans par la Conférence générale. On y trouve des ouvrages consacrés à toutes les disciplines correspondant aux diverses activités de l'Organisation dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, des sciences sociales et humaines, de la communication et de l'information.

84. Le fonds d'ouvrages de la Bibliothèque comprend environ 200 000 volumes et 2 000 titres de périodiques et de journaux. Sa collection de microfilms (60 000 microfiches) contient les documents de l'UNESCO parus depuis 1972. Les activités de la Bibliothèque sont les suivantes : a) indexage de tous les documents produits par l'UNESCO, y compris ceux qui sont publiés par ses bureaux régionaux et les institutions qui lui sont rattachées; b) indexage de toutes les acquisitions; c) recherches bibliographiques dans des bases de données internes (UNESBIB) ou externes au moyen du système DIALOG; d) formation au traitement de l'information (au moyen du logiciel de l'UNESCO CDS/ISIS) à l'intention des participants au réseau et des stagiaires des Etats membres. La Bibliothèque offre aussi des services de référence et d'orientation ainsi que des services de prêt, y compris entre bibliothèques.

85. Les principaux produits de la Bibliothèque sont les suivants :

a) La "Liste des documents et publications de l'UNESCO" (ULDP), publication trimestrielle faisant l'objet d'une récapitulation annuelle et triennale;

b) La brochure intitulée "Acquisitions de la Bibliothèque de l'UNESCO" (ULA), publication trimestrielle contenant des notes bibliographiques complètes sur toutes les acquisitions récentes de la Bibliothèque. Elle est distribuée gratuitement aux fonctionnaires du siège de l'UNESCO et des bureaux régionaux ainsi qu'à des centaines d'organisations dans les Etats membres;

c) Un index cumulatif de tous les principaux périodiques de l'UNESCO ("Impact : Science et société", "Le courrier de l'UNESCO", "Museum", etc.).

86. La Bibliothèque suit l'évolution du Programme de l'Organisation et applique les techniques modernes de traitement et de recherche de l'information. L'informatisation a débuté en 1972 et la Bibliothèque est le principal utilisateur du logiciel CDS/ISIS, qui a été mis au point par l'ancienne Division de la Bibliothèque, des archives et des services de documentation de l'UNESCO (LAD). Il est possible de consulter les bases de données CDS à partir de terminaux situés dans la salle de lecture.

87. La base de données bibliographiques de l'UNESCO (UNESBIB) est la principale base de données du système CDS. Elle contient des notices bibliographiques sur des publications acquises hors de l'Organisation ainsi que sur les documents publiés par l'UNESCO depuis 1972 (publications, documents et périodiques). A l'heure actuelle, la base de données contient 89 000 références. L'outil d'indexage est le "Thésaurus de l'UNESCO", qui est un vocabulaire structuré pour le traitement de l'information dans les domaines relevant de la compétence de l'UNESCO. Il a été publié en 1977 et traduit en français et en espagnol en 1983. La publication d'une nouvelle édition entièrement révisée est prévue pour 1992.

88. La Bibliothèque gère aussi le Réseau documentaire intégré de l'UNESCO regroupant les centres de documentation sectoriels qui ont des bases de données secondaires dans l'UNESBIB. Une formation au traitement de l'information à l'aide du logiciel de l'UNESCO CDS/ISIS est dispensée aux participants au réseau ainsi qu'aux stagiaires des Etats membres.

89. La Bibliothèque de l'UNESCO ne dispose pas d'un système intégré de gestion de bibliothèque, mais les éléments d'un tel système existent déjà; le catalogage et l'indexage, ainsi que l'acquisition d'ouvrages et de périodiques, sont déjà informatisés, le logiciel utilisé étant le CDS/ISIS.

90. En coopération avec ses Etats membres et les organisations non gouvernementales associées, l'UNESCO a créé un certain nombre de centres et de réseaux qui sont en mesure d'obtenir et de diffuser par eux-mêmes des informations spécialisées. A titre d'exemple, on peut mentionner les réseaux suivants : a) le Réseau régional pour l'échange d'information et d'expériences en science et technologie en Asie et dans le Pacifique (ASTINFO); b) un réseau analogue dans les Caraïbes (CARSTIN); c) le Réseau d'information de l'Asie et du Pacifique sur les plantes médicinales et aromatiques (APINMAP); d) le Réseau panafricain pour un système d'information géologique (PANGIS). Il y a en outre plusieurs réseaux dans le secteur de l'éducation, en particulier NEIDA, APEID, CARNEID, CODIESEE, INISTE, etc.

91. A l'UNESCO, la Bibliothèque et les archives relèvent de la même division depuis 1961. Le Service des archives (ARC) est responsable de la gestion des fichiers et des archives, en collaboration avec des services du secrétariat.

Il apporte son concours au réseau de documentation en jouant le rôle d'un service d'information et en tenant à jour la base de données ICONFEX qui contient des références aux résolutions de la Conférence générale et aux décisions du Conseil exécutif ainsi qu'à des documents connexes. Toutefois, il n'existe pas encore de système informatisé de contrôle et de recherche de l'information dans les documents du secrétariat.

92. Il ressort de ce qui précède que le rôle de l'UNESCO dans le domaine de la diffusion de l'information s'est considérablement développé ces dernières années. De nouveaux objectifs ont été fixés et, pour les atteindre, il faut tenir compte des enseignements tirés de l'utilisation de l'infrastructure dont dispose l'UNESCO en matière d'information. L'analyse qui a été réalisée à cet égard a mis en évidence trois lacunes principales. Premièrement, les services actuels ont été mis en place sans concertation, ce qui fait qu'il est impossible d'utiliser efficacement toutes les ressources documentaires pour répondre aux demandes d'information. Deuxièmement, les technologies qui facilitent l'accès des utilisateurs à l'information ne sont pas suffisamment utilisées en raison de la réduction des ressources financières qui ont été allouées aux services d'information au cours de la période couverte par les deux derniers plans à moyen terme. Troisièmement, il est difficile de répondre aux demandes croissantes d'information, en particulier de données traitées, émanant des Etats membres. L'analyse a donc abouti à la conclusion que l'UNESCO devrait développer ses services afin de répondre aux besoins des Etats membres en matière d'information. Une évaluation est envisagée à cet égard.

93. Pour répondre à la demande des Etats membres qui souhaitent un renforcement des fonctions de diffusion de l'information au sein de l'UNESCO, un nouveau programme intitulé "Centre d'échange d'information" a été présenté dans le troisième plan à moyen terme (1990-1995). Il a notamment pour objet de coordonner, d'harmoniser et de fondre graduellement les multiples services d'information de l'UNESCO en un centre d'échange d'information unique (Clearing House). Une attention particulière est accordée aux besoins d'information des Etats membres et des organisations coopérantes, auxquels l'UNESCO est la mieux à même de répondre sans que cela fasse double emploi avec d'autres bases de données et services d'information internationaux. Cela nécessitera également un renforcement des liens avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales coopérantes, si l'on veut que soit élargi l'accès à l'information et aux connaissances spécialisées.

94. Dans sa résolution 25 C/résolution 112 du 8 novembre 1989, la Conférence générale de l'UNESCO a souligné que "pour développer la fonction de centre d'échange d'information de l'Organisation, il conviendrait d'utiliser les unités et installations existant déjà". C'est pourquoi le programme consistera à renforcer, unifier et coordonner les services d'information existants de l'UNESCO en vue d'accroître leur utilité pour les Etats membres tout en tirant profit au maximum des contacts avec les utilisateurs et des connaissances spécialisées du secrétariat et sans pour autant recourir à la création de nouvelles institutions.

95. Pour assurer, pendant toute la durée du Plan, le renforcement de la fonction générale de centre d'échange d'information de l'UNESCO, il faut poursuivre la mise en place, la consolidation et l'harmonisation des services d'information de l'Organisation de façon que cette amélioration puisse reposer sur une base cohérente. Une étude de faisabilité approfondie visant à trouver

une solution optimale a été menée à bien et présentée en octobre 1991 à la vingt-sixième session de la Conférence générale qui l'a acceptée. Cette étude portait sur les divers types de demandes que l'Organisation est susceptible de recevoir, la catégorie et le profil des utilisateurs potentiels du service d'échange d'information, les moyens d'améliorer l'accès à l'information existante, la définition des types de services prioritaires et les domaines sur lesquels porteront ces services. Le centre a commencé à fonctionner en janvier 1992 et a pour objectif de coordonner, d'harmoniser et de diffuser les bases de données de l'UNESCO. Il s'agit plus précisément :

- de dresser un inventaire des systèmes d'information existants;
- de produire un prototype de CD-ROM contenant six bases de données de l'UNESCO, y compris l'UNESBIB; et
- de permettre l'accès en ligne à trois bases de données de l'UNESCO, ce qui devrait être fait à la fin de 1992.

96. C'est au cours des deuxième et troisième phases du Plan que seront appliquées les décisions que la Conférence générale aura pu prendre au sujet de la fonction de centre d'échange d'information à l'échelle de l'Organisation. Ces décisions pourront porter sur la mise en place d'une infrastructure propre à permettre l'accès en ligne des utilisateurs. Un élément important de la fonction globale de centre d'échange d'information de l'UNESCO est constitué par les services de bibliothèque et d'archives de l'Organisation, qui assureront la diffusion des informations bibliographiques sur la production documentaire de l'Organisation, la fourniture de services de référence et d'information aux Etats membres et au secrétariat, la mise à jour du Thésaurus de l'UNESCO, ainsi que l'actualisation et l'utilisation sur CD-ROM (disques compacts à mémoire fixe) de la base de données bibliographiques de l'UNESCO (UNESBIB).

97. La Division de l'information, de la bibliothèque et des archives garantit l'accès à tous les textes de l'UNESCO parus depuis 1945, soit sur microfiches soit sous forme de photocopies, s'ils ne sont plus disponibles sous leur forme originale. La Division comprend un service des microformes qui est chargé de faire des microfilms de sécurité, de remplacement et d'archivage et d'établir des copies destinées à la distribution et à la vente.

98. Il apparaît donc que l'UNESCO fait des efforts importants et constructifs pour faire en sorte que ses services d'information, de bibliothèque et d'archives, ainsi que les départements organiques possédant leurs propres bases de données, fonctionnent comme un réseau. Il faut cependant reconnaître que, faute de ressources, certains projets (visant à renforcer les structures existant en matière d'information, à développer le service de référence ouvert à d'autres institutions possédant des informations intéressant les utilisateurs de la Bibliothèque et des archives ou à faciliter l'accès aux bases de données de l'UNESCO) progressent très lentement. On peut aussi relever que, depuis 1985, le nombre de fonctionnaires employés à plein temps à des travaux d'indexage est tombé de cinq à deux, alors que le volume des recherches et des analyses bibliographiques n'a pas diminué sensiblement. De ce fait, le nombre d'articles d'entrée s'est réduit au cours de la même période, tombant de 4 811 en 1985 à 3 162 en 1989 et à 2 892 en 1990.

99. L'Inspecteur pense que, pour assurer le bon fonctionnement de la Bibliothèque, des archives et des centres d'information des départements organiques de l'UNESCO dans le cadre d'un réseau et faire en sorte que cette organisation apporte une contribution importante au réseau de bibliothèques qui pourrait être mis en place à l'échelle du système, il faudrait appliquer les mesures ci-après:

- i) Accroître le rôle central de la Bibliothèque et renforcer les structures périphériques (centres et services participant au réseau de l'UNESCO);
 - ii) Accorder une attention croissante à l'instauration de liens effectifs entre les différents éléments du réseau, ainsi qu'au matériel et aux logiciels utilisés par la Bibliothèque et les centres de documentation afin de garantir leur compatibilité;
 - iii) Améliorer la base de données bibliographiques UNESBIB qui assure déjà l'équilibre entre la centralisation et la décentralisation;
 - iv) Enrichir le fonds de documentation de l'UNESCO de bases de données sur CR-ROM, telles que Eric, Pascal, Francis, etc., par voie soit d'acquisition, soit d'abonnement;
 - v) Fournir à la Bibliothèque et au Service des archives les moyens nécessaires pour appliquer ces mesures en restant dans les limites des ressources dont l'Organisation dispose déjà, s'il n'est pas possible d'obtenir des ressources supplémentaires.
- e) Bibliothèque de l'OMS

100. A l'OMS, plus que dans beaucoup d'autres organisations, la Bibliothèque 7/ a ajouté à ses fonctions traditionnelles les attributions d'un centre moderne d'information. La Bibliothèque et le centre d'information de l'OMS font partie du Bureau des services de bibliothèques et de documentation sanitaire (HLT), qui coordonne un programme mondial visant à améliorer les ressources des Etats membres en matière d'information et de documentation sanitaires. Au siège de l'OMS, les objectifs du Bureau sont les suivants : rassembler et traiter les données nécessaires pour répondre aux besoins d'information des utilisateurs; faciliter et encourager l'utilisation des informations de l'OMS; et offrir une formation et des services consultatifs dans le domaine de la gestion des ressources en information. En tant que coordonnateur du Programme des services de documentation sanitaire, le Bureau met au point des moyens et des méthodes propres à appuyer les initiatives prises dans les Etats membres dans le domaine de l'information et à renforcer les bibliothèques et les services de documentation de ces Etats, en liaison avec les bureaux régionaux de l'OMS. A ce titre, il joue aussi le rôle de service central d'achat pour les bibliothèques et les centres de documentation des pays en développement, ce qui leur permet de choisir et d'acquérir des sources d'information sur tous les supports. Des facilités de paiement en monnaie locale leur sont consenties grâce à un Fonds renouvelable de l'OMS.

101. La Bibliothèque de l'OMS a été entièrement informatisée en 1986. Sa base de données contient des références à toutes les collections de la Bibliothèque. Elle peut être consultée à partir de plusieurs terminaux qui se trouvent dans le secteur des références. Une formation est prévue pour permettre aux usagers de la Bibliothèque d'accéder par eux-mêmes aux bases de données. Il est également possible d'accéder à la base de données de l'OMS en passant par le réseau local de cette organisation. Les départements techniques du siège peuvent aussi tenir à jour des bases de données spécialisées dans les domaines dont ils s'occupent. Ces bases de données contiennent des références bibliographiques sur tous les documents publiés par leurs programmes, y compris les documents à distribution restreinte. Elles complètent la base de données WHOLIS.

102. Au siège, la Bibliothèque a structuré en réseau les services d'information et de documentation (SID) de façon à coordonner leurs activités. Des méthodes uniformes ont été adoptées. Un serveur situé à la Bibliothèque permet l'accès en ligne, par l'intermédiaire du réseau local, aux diverses bases de données bibliographiques des SID. La Bibliothèque offre aussi aux SID de création récente des services consultatifs pour la gestion des ressources en information.

103. En tant que source générale de documentation de l'OMS, le Bureau des services de bibliothèques et de documentation sanitaire : a) gère les collections complètes des publications et des documentations de l'OMS afin de les préserver et de faire en sorte qu'il soit facile de les consulter; b) gère une base de données bibliographiques; et c) diffuse des renseignements bibliographiques sur l'OMS et évalue l'utilisation qui est faite de la documentation de l'Organisation.

104. En tant que centre d'information et de documentation, le Bureau : a) assure l'accès aux informations de toutes sources; b) fournit des services de sensibilisation à des problèmes d'actualité; et c) constitue des dossiers d'information "sur mesure" adaptés à des tâches précises et à des groupes cibles particuliers.

105. De surcroît, le Bureau joue un rôle de facilitation de la gestion de l'information. Dans ce cadre : a) il offre des services consultatifs et des avis techniques et aide les utilisateurs à accroître leurs propres compétences en matière d'information; b) il mène à bien des projets de recherche-développement; et c) il diffuse des renseignements sur les dernières nouveautés, les nouvelles sources d'information, les nouvelles technologies appropriées dans le domaine de l'information et les possibilités de formation. Afin d'aider les bureaux régionaux, le Bureau a mis au point un module de documentation représentatif de l'OMS. Le projet a pour but de renforcer l'appui apporté aux représentants de l'OMS dans le domaine de l'information et de la documentation en installant et en tenant à jour des modules de documentation prêts à l'emploi dans les bureaux régionaux. Un module de documentation se composerait des éléments suivants :

- i) des collections des publications, des documents et des périodiques de l'OMS (que les bureaux régionaux reçoivent déjà régulièrement) classés dans des boîtes étiquetées fournies par le Bureau pour rendre leur utilisation plus facile;

- ii) un index du contenu des collections établi à partir de la base de données WHOLIS, qui contient des références concernant les publications, les documents et les articles de périodiques de l'OMS; cet index peut se présenter sous forme d'un imprimé ou d'une disquette et la recherche peut se faire par sujet, pays, auteur, réunion, etc.;
- iii) une petite collection de référence à laquelle chaque bureau régional ajouterait des données à caractère local et des données propres à tel ou tel pays.

Des dossiers d'informations essentielles prêts à l'emploi sont en outre préparés pour des groupes d'utilisateurs particuliers en fonction des besoins.

f) Bibliothèque de l'OMPI

106. Les principales caractéristiques de la bibliothèque de l'OMPI sont les suivantes : a) une collection relativement restreinte (25 000 volumes reliés, 15 000 articles classés et 280 périodiques), composée essentiellement de publications et de documents extrêmement spécialisés dans les domaines de la propriété industrielle - brevets, marques de fabrique, dessins et modèles industriels - et des droits d'auteur, ainsi qu'une collection complète de tous les documents et publications de l'OMPI et de l'UPOV; b) des effectifs restreints (1 administrateur et 2 agents des Services généraux); et c) un degré d'informatisation élevé.

107. En ce qui concerne l'informatisation, on peut noter qu'après avoir étudié le marché et examiné plusieurs systèmes de bibliothèque informatisés, à Genève et ailleurs, l'OMPI a décidé d'acquérir le système de bibliothèque OASIS (Open Access Strategic Information System), fonctionnant sur ordinateurs individuels Compaq 286 et 386 et raccordé à un réseau Novell. Ce système informatique ultramoderne est doté des derniers perfectionnements, y compris de "fenêtres" et d'écrans polychromes, qui le rendent très facile à utiliser, en particulier pour l'introduction des données et l'accès aux articles. Les recherches peuvent être faites non seulement par les moyens traditionnels, mais aussi par d'autres moyens (recherche booléenne complète et recherche de texte intégral). Le système informatique permet de produire des listes bibliographiques contenant des renseignements sur toutes les acquisitions récentes; ces listes sont publiées régulièrement et font l'objet d'une large diffusion.

108. Le système a été installé en juillet 1990 et a coûté environ SFR 100 000. Depuis lors, quelques améliorations ont été apportées, par exemple l'installation d'un logiciel de recherche de texte intégral. Une fois le personnel formé, on a entrepris de mettre en mémoire le catalogue sur fiches existant et l'opération s'est achevée en juin 1991; le système est devenu entièrement opérationnel en octobre 1991. Il comprend maintenant des modules pour les acquisitions, le catalogue et la distribution (y compris les prêts internes), le logiciel OPAC (Catalogue consultable en ligne) et un logiciel de recherche de texte intégral (Extract).

109. L'Inspecteur a été informé que l'Organisation était très satisfaite de la configuration choisie. Des bibliothécaires n'ayant pas reçu de formation en informatique peuvent l'exploiter facilement. Il est intéressant de noter que l'Office européen des brevets de Munich a récemment acquis les mêmes systèmes pour sa bibliothèque.

IV. VERS LA CREATION D'UN RESEAU

110. La création d'un réseau répond à un double objectif. Elle devrait permettre d'une part, d'accroître sensiblement la rapidité et l'efficacité avec lesquelles les services sont fournis et d'autre part, d'améliorer très nettement l'accès des Etats membres et de la communauté internationale en général aux bases de données du système des Nations Unies. L'élargissement et l'amélioration de l'accès à ces bases de données figurent désormais parmi les objectifs prioritaires.

A. Accès aux bases de données du système des Nations Unies

a) Situation actuelle

111. Comme on l'a vu dans une autre partie du rapport, en 45 ans d'existence, l'Organisation des Nations Unies a produit et reçu une quantité extraordinaire d'informations sur tous les aspects et dimensions imaginables des événements et activités se déroulant dans le monde, ce qui lui a permis d'accumuler dans des bases de données une somme d'éléments d'information du plus haut intérêt pour les Etats membres et d'autres utilisateurs. C'est ainsi que l'étude réalisée récemment par le Secrétariat de l'ONU montre que les Etats membres souhaitent surtout avoir accès au texte intégral des documents (79 %), des résolutions (76 %) et des traités (72 %), aux communiqués de presse (65 %), aux références bibliographiques (53 %) et aux données statistiques (50 %). A cet égard, il est également intéressant de noter, par exemple, que l'accès au fichier DOCFILE à des fins de recherche documentaire se développe rapidement. Selon les informations communiquées par la Bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies, ce fichier a été consulté 6 617 fois en 1987, et 8 591 fois en 1988, 9 608 fois en 1989 et 11 464 fois en 1990. Quant au nombre des groupes d'utilisateurs, il est passé de 26 en 1987 à 36 à l'heure actuelle.

112. Les représentants des gouvernements et les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, qui consultent régulièrement les archives de l'Organisation, les résolutions et d'autres types d'information, obtiennent traditionnellement les renseignements qu'ils recherchent avec les méthodes classiques utilisées par les bibliothèques. Il arrive souvent que ces recherches prennent du temps et même qu'elles soient coûteuses. C'est le cas en particulier lorsque le facteur temps est très important, par exemple, lorsqu'il s'agit d'informations concernant l'actualité, de données financières et d'autres informations qui varient généralement d'un jour à l'autre. Toutefois, ces informations sont souvent disponibles sur des bases de données en ligne auxquelles il est possible d'avoir accès au moyen d'ordinateurs et de systèmes de télécommunication. Depuis 1986, les Etats membres peuvent accéder directement aux bases de données des organismes des Nations Unies en composant un numéro d'appel.

113. Il existe deux moyens principaux d'accéder aux bases de données des organismes des Nations Unies stockées sur des ordinateurs centraux se trouvant dans des villes comme Addis-Abeba, Genève, Montréal, New York, Paris, Rome, Santiago, Vienne et Washington : dans les deux cas, il faut passer par un système hôte en ligne mais il peut s'agir soit d'un ordinateur de l'ONU soit d'un serveur extérieur. Certains organismes des Nations Unies offrent des services en ligne à partir de leurs propres ordinateurs. C'est ainsi que

la Bibliothèque Dag Hammarskjöld permet d'accéder à des bases de données extérieures telles que DIALOG, NEXIS et LEXIS, qui rassemblent des centaines de ressources extérieures. Afin d'élargir l'accès aux données de l'UNBIS, la bibliothèque Dag Hammarskjöld collabore aussi à la base de données du Réseau d'information des bibliothèques de recherche (RLIN), à laquelle il est possible d'accéder dans le monde entier par les réseaux de télécommunication ordinaires. Grâce au Système d'information statistique de l'ONU (UNSIIS), il est également possible de consulter en ligne, outre la base de données COMTRADE, qui contient des statistiques sur le commerce des produits de base et qui est accessible en direct depuis 1986, des bases de données sur la comptabilité nationale, la production industrielle et l'énergie.

114. Les commissions économiques régionales ont lancé toute une série de programmes visant à faciliter l'accès à leurs bases de données. La Commission économique pour l'Europe offre déjà aux Etats membres l'accès en ligne à sa base de données statistiques (ECESDB). Il est possible d'accéder aux bases de données et aux systèmes d'information de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) grâce à son Système panafricain de documentation et d'information (PADIS). La Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) agit en concertation avec le Siège de l'ONU pour faire en sorte que, compte tenu de l'évolution due aux innovations technologiques, son équipement reste conforme aux normes internationales applicables aux systèmes ouverts, soit compatible avec le réseau informatique et le réseau de communication de l'ONU et s'y intègre parfaitement. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) diffusent régulièrement sur disquettes les informations contenues dans leurs bases de données. A l'heure actuelle, les bases de données de la CESAP sont logées dans des micro-ordinateurs autonomes et celles de la CEPALC sont disponibles sur CD-ROM.

115. Les organisations et institutions du système des Nations Unies ci-après offrent des services par l'intermédiaire de réseaux publics de commutation de données : FAO, AIEA, BIRD, OACI, BIT, FMI, UNESCO, UNICEF et UNU. En principe, tout utilisateur dans le monde qui a accès à des réseaux de télétraitement publics peut consulter les bases de données des Nations Unies accessibles par ce moyen. C'est ainsi que la base de données de la FAO AGRIS est disponible sur trois serveurs différents : DIALOG, DIMDI (Deutsches Institut für Medizinische Dokumentation und Information, Cologne, Allemagne) et ESA-IRS; dans le cas de la base de données de l'OIT LABORDOC, on compte cinq centres serveurs différents : le Centre de documentation de la ligue arabe (ALDOC, Tunis, Tunisie), ESA-IRS, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI, Ottawa, Canada), la société d'informatique ORBIT (McLean, Virginie) et Executive Telecom (Indianapolis, Indiana); la base de données bibliographiques de l'UNESCO (CDS/UNESBIB) est disponible au CRDI, cependant que pour le réseau d'information électronique de l'UNICEF, le centre serveur est Dialcom (Silver Spring, MD). Etant donné que les utilisateurs sont disséminés sur les cinq continents, la plupart des centres serveurs fonctionnent 24 heures sur 24.

116. Il faut cependant reconnaître qu'il n'est pas facile d'accéder aux bases de données des Nations Unies et que cela exige souvent des connaissances spécialisées. Premièrement, il y a les problèmes techniques que pose l'accès aux sources d'information au moyen de recherches en ligne. Deuxièmement, l'accès aux bases de données des Nations Unies est également limité du simple

fait que les utilisateurs potentiels ne disposent pas de la technologie moderne requise. C'est ainsi que de nombreux pays en développement ne sont pas dotés des réseaux de télécommunication modernes indispensables pour la recherche en ligne. Troisièmement, le manque de communication fréquemment observé au sein même du système des Nations Unies empêche l'accès aux bases de données et c'est pourquoi il est urgent de mieux coordonner les efforts. Enfin, le fait que les modalités d'accès soient mal connues constitue aussi un obstacle important. A cet égard, le Secrétaire général a reconnu que "bien que plus de 56 missions aient accès à l'ordinateur central du Service informatique de New York, aucune tentative systématique et centralisée n'a été faite pour les tenir au courant, ce qui a contribué à engendrer chez elles un sentiment de confusion et d'insatisfaction s'agissant de l'accès électronique à la documentation des Nations Unies" (voir le document E/1992/78, p. 4, par. 3).

b) Résolution 1991/70 du Conseil économique et social et rapport du Secrétaire général

117. Compte tenu des possibilités techniques propres à améliorer la situation actuelle, les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies considèrent qu'il est indispensable de pouvoir accéder facilement, économiquement, sans complication ni obstacle, à ces sources d'information. A sa seconde session ordinaire de 1991, le Conseil économique et social a adopté la résolution 1991/70 sur la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les Etats.

118. Dans cette résolution, le Conseil a regretté en particulier que cet accès aux systèmes informatiques existants de l'Organisation des Nations Unies soit limité du fait que les conditions susmentionnées n'étaient pas remplies et il a souligné qu'il était nécessaire que des représentants des Etats membres soient activement associés aux organes qui s'occupent d'informatique dans le système des Nations Unies, comme le Centre international de calcul. Le Conseil a en outre prié le Secrétaire général de préparer, dans le cadre des ressources existantes et en consultation avec des représentants des Etats, une étude analysant les causes de la situation actuelle en ce qui concerne les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies et esquissant une solution rapide du problème permettant un accès facile, économique, sans complication ni obstacle, aux bases de données informatisées ainsi qu'aux systèmes et services d'information de l'Organisation des Nations Unies, qui présentent une grande importance pour tous les Etats, en particulier les pays en développement, et de faire rapport à ce sujet au Conseil à sa session ordinaire de 1992.

119. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général a soumis au Conseil économique et social, à sa session de fond de 1992, un rapport intitulé "Harmonisation et amélioration des systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les Etats" §/. Ce document très intéressant et tout à fait d'actualité décrit :

a) L'état des banques de données de l'ONU les plus demandées;

b) Les activités entreprises par le Siège de l'ONU, l'ACCIS, l'UNITAR et le CIC pour donner suite sans délai à la résolution 1991/70;

c) Les problèmes à résoudre, les solutions à court terme et à moyen terme et les coûts correspondants.

Dans son rapport, le Secrétaire général indique clairement les activités à entreprendre pour répondre :

- a) A la nécessité de faciliter l'accès aux bases de données de l'ONU;
- b) A la nécessité pour les Etats membres de disposer d'un courant d'informations continu sur ces bases de données;
- c) A la nécessité de faciliter l'accès physique aux bases de données;
- d) Aux besoins de formation;
- e) A la nécessité de coordonner les politiques.

Les recommandations formulées dans le présent rapport vont dans le même sens que ces suggestions du Secrétaire général.

c) Le rôle de l'ACCIS

120. Le Comité consultatif des Nations Unies pour la coordination des systèmes d'information (ACCIS) se préoccupe depuis longtemps d'améliorer l'accès aux bases de données électroniques et aux services d'information de l'ONU. Le Groupe de travail de l'ACCIS sur la diffusion des bases de données, qui s'est réuni pour la première fois en décembre 1989, a étudié plusieurs propositions propres à permettre d'améliorer l'accès aux bases de données et leur diffusion. Il a notamment recommandé d'élaborer une méthode permettant de regrouper les données portant sur un sujet précis mais émanant d'organismes différents.

121. En 1990, l'ACCIS a constaté que s'agissant de mettre la quantité considérable d'informations produite par le système des Nations Unies à la disposition des Etats membres au niveau national (par exemple au niveau des ministères de la planification, du travail, de la santé, de l'éducation, etc., ainsi que d'autres institutions gouvernementales et nationales), il n'y avait guère eu de progrès. Il a en outre relevé les principaux facteurs qui limitent l'accès aux bases de données et aux services d'information des Nations Unies et les a classés en deux grandes catégories. La première comprend les facteurs qui tiennent à l'organisation ou à la politique des institutions des Nations Unies et ont trait à la question de savoir si elles veulent ou non diffuser largement ces informations et faire en sorte qu'elles soient aisément disponibles en même temps que celles émanant d'autres institutions. La seconde catégorie comprend les facteurs techniques, c'est-à-dire le manque d'uniformité des structures des bases de données, des langages d'indexage et des méthodes d'accès, qui empêche de rechercher des informations du même ordre dans des bases de données élaborées par différents organismes et de les réorganiser en vue de leur utilisation par les Etats membres. Toutefois, de l'avis de l'ACCIS, il devrait être possible de trouver des solutions aux problèmes d'accès et de réorganisation à des fins de diffusion grâce aux techniques de DSI (Diffusion sélective de l'information) et à des "passerelles" intelligentes.

B. Moyens de surmonter les obstacles

122. La description des problèmes qui empêchent un accès plus facile aux bases de données des Nations Unies donne à penser qu'ils peuvent, dans une large mesure, être résolus par deux types de mesures complémentaires : a) une modernisation plus poussée des différentes bibliothèques; b) un renforcement de la coopération entre les bibliothèques du système des Nations Unies.

a) Modernisation plus poussée

123. Le chapitre III du présent rapport montre que dans les années 80, des progrès sensibles ont été faits dans divers organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'utilisation de l'informatique et des techniques de communication pour améliorer le fonctionnement des bibliothèques. Pour poursuivre la modernisation des bibliothèques du système des Nations Unies, on peut raisonnablement envisager trois possibilités : a) l'introduction de systèmes intégrés de gestion locaux; b) la création de bases de données en ligne ou sur CD-ROM; et c) le stockage électronique de documents sur disques optiques.

i) Systèmes intégrés de gestion locaux

124. Il y a dans le système des Nations Unies au moins cinq bibliothèques qui utilisent des systèmes intégrés de gestion (celles de l'ONUG, du CIV, du BIT, de l'OMS et de l'OMPI). Les éléments d'un tel système existent aussi à l'UNESCO. En ce qui concerne la Bibliothèque de l'ONU, il faut signaler qu'un système spécialisé de gestion et d'information intégrées sera mis en place pour toutes les bibliothèques des Nations Unies entre 1992 et 1997 suivant un plan cohérent et dans le cadre d'une action concertée. Ce système s'articulera autour de logiciels disponibles dans le commerce et de mini-ordinateurs spécialisés installés au Siège et à Genève et permettant le transfert par lots de données de catalogage et d'indexage entre la Bibliothèque de Genève et le Siège. Pour améliorer le système de recherche documentaire UNBIS, il est indispensable de disposer d'un tel système d'automatisation offrant les possibilités voulues en matière de documentation et de gestion de réseaux et permettant une approche intégrée des diverses modalités de gestion des bibliothèques.

125. Il convient également de noter qu'il est prévu de relier de manière appropriée le système de bibliothèque spécialisé et le Système intégré de gestion de l'Organisation des Nations Unies et que cela se fera dans le cadre de la coopération instaurée par le Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information.

126. Ces systèmes permettront à chaque bibliothèque d'informatiser diverses opérations qui jusqu'ici étaient effectuées manuellement : acquisitions, publications en série, catalogage, prêt et distribution des publications et diffusion sélective de l'information (DSI). Ces cinq modules sont regroupés dans un seul cadre d'utilisation dont la clé d'accès est le catalogue consultable en ligne OPAC (On-Line Public Access Catalogue). Ce catalogue informatisé permet d'accéder aux données du système en mode expert ou en mode simplifié.

ii) Bases de données en ligne ou sur CD-ROM

127. A partir du module "catalogage" du système intégré de gestion, il est possible de transférer régulièrement des éléments dans une base de données centrale ou dans plusieurs bases de données spécialisées différentes, selon les besoins. A l'Organisation des Nations Unies, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld à New York et la Bibliothèque du Palais des Nations à Genève collaborent déjà pour renforcer la base de données UNBIS. Cette base de données, gérée par le Service de calcul de New York, sera finalement reliée au système optique de traitement des documents établis pour les conférences.

128. La création de produits bibliographiques communs est indispensable à la coordination des systèmes d'information, non seulement pour les bibliographies imprimées ou les catalogues, mais aussi pour les disques compacts CD-ROM.

De nombreuses organisations ont mis sur CD-ROM leurs bases de données bibliographiques ou textuelles, ou prévoient de le faire. C'est le cas de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale de la santé, du Bureau international du Travail et de l'Organisation des Nations Unies elle-même. L'ONU, par exemple, prévoit de mettre la base de données UNBIS sur CD-ROM avec un logiciel interactif convivial; les disques paraîtront tous les trimestres. L'ONU s'intéresse aussi aux bases de données qui fournissent le texte intégral des documents. Il doit y avoir un bon équilibre entre les bases de données en ligne qui sont mises à jour immédiatement et les produits sur CD-ROM qui peuvent être transportés dans des endroits très divers, en particulier dans les pays en développement qui, à l'heure actuelle, connaissent mal les principaux réseaux internationaux de transmission de données auxquels ils ne sont pas raccordés (en raison essentiellement du coût élevé des communications).

iii) Stockage électronique des documents sur disques optiques

129. Entre 1988 et 1990, l'Office des Nations Unies à Genève a réalisé une expérience d'archivage sur disques optiques des documents établis pour les conférences. Cette expérience ayant démontré la fiabilité du système et les avantages importants qu'il pouvait apporter à l'Organisation, l'Assemblée générale a décidé d'aller de l'avant et de mettre en service un système de disques optiques à New York et à Genève. Ce système permettra aux utilisateurs de documents établis pour des conférences : a) de trouver les documents qu'ils cherchent grâce à un système d'indexage facile à consulter fondé sur l'UNBIS; b) d'obtenir tout ou partie d'un document, soit sur écran, soit sur sortie d'imprimante en utilisant des ordinateurs individuels ordinaires. La mise en place du système exige une coopération étroite entre les services responsables des publications, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et la Bibliothèque de l'ONUG ainsi que les centraux dactylographiques des deux lieux d'affectation.

130. L'une des principales tâches à mener à bien pendant la période du plan à moyen terme (1992-1997) consistera donc à exploiter efficacement les progrès de cette technologie de façon à mettre en place un réseau de services de conférence et de bibliothèque de portée véritablement mondiale pouvant être utilisé pour l'archivage électronique, la recherche à distance et la transmission de textes et d'images dans le monde entier. (Voir le plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1992-1997, Programme 39, Services de conférence et bibliothèque, A/45/6/Rev.1.) Toutefois, avant de créer ce réseau mondial,

il est indispensable de mettre en place dans chaque organisation un réseau de bibliothèques intégré et efficace auquel la bibliothèque centrale fournirait les directives, les services et l'appui nécessaires. Les fonctions de direction, les responsabilités et les attributions de la bibliothèque centrale dans l'ensemble du système d'information de chaque organisation doivent être clairement définies. Il faut établir en priorité des liens appropriés entre les bibliothèques centrales et les autres services d'information des organisations, afin, notamment, d'éviter l'utilisation de logiciels incompatibles, les acquisitions en double, etc.

131. La marche à suivre pour moderniser les bibliothèques ayant été définie, il faut, parallèlement, renforcer la coordination tout en respectant l'identité et la spécificité de chaque établissement. Il faut accorder une attention particulière à un certain nombre d'initiatives propres à permettre de faire un meilleur usage des ressources et des collections de documents qui comptent parmi les principaux atouts du système des Nations Unies : il faut envisager notamment la création d'un serveur de bases de données international et la mise au point en commun de produits CD-ROM, ainsi que des échanges de données et d'expériences.

b) Renforcement de la coopération entre les bibliothèques

132. L'analyse qui précède amène inévitablement à conclure que les efforts entrepris par les organismes des Nations Unies pour moderniser leurs bibliothèques et leurs centres d'information devraient s'appuyer sur un renforcement des accords de coopération. Les nouvelles technologies elles-mêmes imposent cette coopération si l'on veut mettre en place un réseau intégré. Les domaines de coopération sont la normalisation, la production de disques compacts CD-ROM, la mise en place d'un serveur de bases de données international, les prêts entre bibliothèques, l'adoption d'une politique commune en matière de gestion des collections et d'archivage électronique des documents. Il est évident que les activités à mener à bien dans ces domaines ont pour objectif stratégique d'améliorer l'accès aux bases de données des Nations Unies. A cet égard, l'ACCIS et le Groupe interbibliothèques ont un rôle à jouer.

i) Normalisation

133. Les nouvelles technologies de l'information pourraient beaucoup contribuer à renforcer la coopération entre les bibliothèques des organismes des Nations Unies. Pour autant que les normes internationales et le caractère spécifique de chaque établissement soient respectés, il devrait être possible de mener des politiques communes, de concevoir des produits communs et de faciliter un accès plus large aux réserves documentaires qui constituent la richesse de l'ensemble du système.

134. De nombreuses sociétés réparties dans le monde entier offrent des produits intégrés répondant aux normes internationales AACR-2 et utilisant un format commun pour l'échange de données, par exemple MARC, qui semble être le format exploitable par machine le plus commode pour plusieurs raisons, notamment sa souplesse d'emploi, son usage très répandu, etc. De plus, il facilite l'échange d'informations entre bibliothèques ainsi qu'avec les utilisateurs, qui sont eux-mêmes en mesure d'utiliser des enregistrements sous

une forme exploitable par machine. Si les bibliothèques pouvaient utiliser et créer des enregistrements en format MARC et les répertorier conformément à des règles internationales uniformes, elles pourraient recourir à d'autres catalogues exploitables par machine (par exemple ceux de services bibliographiques ou d'autres bibliothèques du système des Nations Unies), ce qui réduirait les doubles emplois en matière de catalogage. Les bibliothèques pourraient échanger plus facilement entre elles tout ou partie de bases de données.

135. Les différentes bibliothèques peuvent cependant opter pour des systèmes de gestion différents, suivant les besoins locaux et les sociétés qui se trouvent à proximité, à condition que tous ces systèmes soient conformes aux normes internationales. Chacune peut alors adapter le système intégré à ses propres besoins, à ses habitudes de travail et à sa tradition documentaire, sans que cela empêche l'élaboration d'outils bibliographiques communs.

ii) Production commune de CD-ROM

136. Comme beaucoup d'organisations aimeraient mettre leurs bases de données sur CD-ROM, la production en commun de CD-ROM apparaît à la fois matériellement possible et souhaitable. Le large éventail de formules, de méthodes et de techniques possibles et la diversité des sociétés commerciales offrant leurs services compensent l'absence d'une définition claire dans ce nouveau domaine. Les bibliothèques internationales ont cependant besoin de produits et de logiciels fiables et faciles à utiliser, partagés, si possible, par plusieurs organisations.

137. L'Inspecteur pense donc qu'il serait judicieux de conjuguer les efforts, en particulier dans deux domaines, à savoir l'adjudication de marchés de façon à les partager entre plusieurs organisations qui choisiraient toutes les mêmes sociétés proposant le même type de produit et la production de disques contenant plusieurs bases de données de différentes organisations et appelés "disques charters".

138. Il est indispensable d'agir de la sorte pour assurer la diffusion de l'information internationale. Il existe trop de disques compacts offrant des logiciels et des méthodes d'accès différents. Les organismes des Nations Unies ont besoin de produits conçus et accessibles de la même façon afin que les diverses catégories d'utilisateurs ne soient pas désorientées par une avalanche de produits dont chacun exige l'apprentissage de nouvelles procédures. Une coordination s'impose pour faciliter l'accès à ces nouveaux produits tout en permettant de faire des économies sur la quantité d'informations à traiter.

139. A cet égard, l'Inspecteur note que le secrétariat de l'ACCIS prépare un rapport sur la technologie de l'archivage optique qui paraîtra à la fin de 1992. Ce rapport fera le point sur l'utilisation de disques optiques à des fins d'archivage dans toutes les organisations et indiquera les normes utilisées. Il devrait aussi contenir des recommandations concernant les normes à utiliser par les organismes du système. Au cas où ces recommandations seraient jugées acceptables par le Comité, l'étape suivante consisterait à recommander au CAC de les adopter comme règles applicables à l'ensemble du système.

iii) Groupe interbibliothèques

140. La recommandation la plus importante figurant dans le document JIU/REP/84/1 (A/39/299) est celle qui souligne la nécessité de créer un groupe interbibliothèques qui contribuerait à l'institution de relations de collaboration efficaces entre les bibliothèques du système des Nations Unies. Le Corps commun d'inspection suggérait que ce groupe se réunisse périodiquement, élabore un programme de travail commun de caractère pratique et fasse rapport aux organisations sur les mesures prises et à prendre. En outre, le CCI indiquait un certain nombre de sujets précis susceptibles de retenir l'attention, parmi lesquels : a) l'établissement de lexiques d'indexage communs et la mise en place d'un système de contrôle bibliographique sur la documentation du système des Nations Unies; b) l'amélioration de la planification des ressources humaines, de l'organisation des carrières, des normes de recrutement et de dotation en personnel et de la formation du personnel de bibliothèque; c) la coopération interbibliothèques dans les lieux d'affectation; d) l'élaboration de programmes de microformes et la mise en oeuvre conjointe d'autres techniques déjà applicables ou en voie de l'être; e) le renforcement de l'efficacité des réseaux de bibliothèques depositaires; f) l'établissement de relations de travail plus étroites avec les bibliothèques des centres d'information, les programmes bénéficiant dans ce domaine de l'appui de l'UNESCO et les associations internationales de bibliothèques.

141. Dans ses observations sur ce rapport (A/39/299/Add.1), le Secrétaire général a reconnu que la recommandation du CCI selon laquelle la coopération entre les bibliothèques pourrait être améliorée par la mise en place d'un nouveau mécanisme interinstitutions était fondée et méritait d'être étudiée attentivement par les organisations intéressées. Il a estimé en outre que, pour être efficaces, les travaux de ce groupe devraient s'inscrire dans le cadre des activités du Comité administratif de coordination (CAC) et de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire général a considéré cependant que cette procédure aurait des incidences financières pour les organisations et ne se justifierait que si le groupe se fixait quelques objectifs précis et réalistes, ainsi qu'un délai pour atteindre chacun d'entre eux. Les institutions spécialisées et les organismes des Nations Unies se sont déclarés, dans l'ensemble, favorables à l'idée de créer un groupe interbibliothèques, mais l'OIT et la FAO ont émis des réserves. L'OIT a signalé que ce groupe ne saurait exister si les organisations ne s'engageaient pas à renforcer la coopération entre les bibliothèques et que la principale question demeurerait celle des moyens de les amener à prendre cet engagement. L'OIT a estimé en outre que, si cette question était négligée, il était inutile de consacrer des ressources même relativement modestes aux réunions d'un groupe interinstitutions. La FAO, pour sa part, a estimé qu'il convenait de mettre en balance les avantages à tirer d'un projet de coopération à l'échelle du système comportant des liens avec un réseau mondial de bibliothèques et, d'autre part, les dépenses supplémentaires de personnel que leur obtention entraînerait. Elle doutait en particulier de la nécessité d'instituer un organe officiel sous la forme d'un groupe interbibliothèques. A son avis, il serait plus rentable et plus pratique de tenir des consultations officieuses au cas par cas pour répondre aux besoins et aux problèmes particuliers qui se poseraient.

142. Tout en partageant l'opinion du CCI, qui estime qu'il faut une coopération plus étroite entre les bibliothèques du système des Nations Unies, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a recommandé d'inviter le CAC à étudier plus avant la proposition de création d'un groupe interbibliothèques afin de déterminer si cette approche était celle qui permettrait le mieux d'atteindre l'objectif du CCI. Il a en outre recommandé qu'au cas où le groupe serait constitué, ses réunions ne soient pas trop nombreuses et il a émis l'avis que des réunions organisées tous les trois ou quatre ans en fonction des besoins pourraient être suffisantes.

143. En définitive, le groupe interbibliothèques n'a pas été créé. De l'avis de l'Inspecteur, il s'agit d'une occasion manquée, car, au fil des années, on a cherché à offrir aux responsables des bibliothèques des Nations Unies un cadre dans lequel ils pourraient se réunir pour aborder les questions d'intérêt commun, telles que le choix du logiciel approprié pour l'automatisation des bibliothèques, les problèmes de gestion des ressources humaines et la fourniture des documents. La création d'un groupe interbibliothèques aurait aussi permis aux bibliothèques du système des Nations Unies d'harmoniser leurs politiques d'acquisition, car il ne faut pas sous-estimer leurs possibilités de s'unir pour constituer un groupe de pression afin d'encourager la mise au point de produits et de services à la fois nouveaux et nécessaires ou d'obtenir des réductions de prix. La possibilité d'obtenir des prix de faveur de la part des fournisseurs, notamment des fournisseurs de bases de données, des éditeurs, etc., peut toujours être étudiée. L'Organisation des Nations Unies et les autres éditeurs peuvent être encouragés à produire des publications ayant le format standard requis (par exemple les documents des Nations Unies sur des CD-ROM offrant de bonnes possibilités de recherche de l'information).

144. Dans ce contexte, l'Inspecteur note avec satisfaction que, dans son programme de travail pour 1992-1993, l'ACCIS, qui est un organe subsidiaire du CAC, prévoit des réunions des directeurs des bibliothèques des sièges des divers organismes ou de leurs représentants désignés (Groupe technique de la coopération interbibliothèques, des normes et de la gestion, TP/LB), qui porterait sur des domaines tels que : a) la transformation des catalogues des collections des bibliothèques; b) l'interconnexion des systèmes de bibliothèque automatisés; c) la mise au point de services de bibliothèque novateurs faisant appel à des technologies nouvelles; d) les mesures propres à encourager l'élaboration de produits/de services/d'outils expressément conçus pour les bibliothèques et pouvant être exportés dans les Etats Membres; e) les mesures visant à stimuler l'échange de services d'experts et la diffusion des connaissances entre les bibliothèques. L'Inspecteur considère qu'il s'agit là d'un effort extrêmement positif et louable pour améliorer la communication et la coopération entre les bibliothèques du système des Nations Unies. Toutefois, à l'instar de bon nombre des bibliothécaires avec lesquels il s'est entretenu, il observe que : a) le TP/LB a un statut provisoire, et b) que la liste des problèmes dont il s'occupe n'est pas exhaustive.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

145. On observe que, depuis le milieu des années 80, la plupart des bibliothèques du système des Nations Unies font beaucoup plus largement appel aux techniques modernes d'information et de télécommunication pour améliorer leurs opérations. Dans de nombreux cas (à l'ONUG, au CIV, à l'OIT, à l'OMS et à l'OMPI), des systèmes de gestion intégrés ont été mis en place. Dans d'autres cas (par exemple la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et à l'UNESCO), de tels systèmes fonctionnent déjà partiellement ou leur installation est prévue. Dans un petit nombre d'organisations (OIT, UNESCO), des efforts concrets sont faits pour mettre sur pied un réseau de bibliothèques et de centres de documentation internes au sein duquel les bibliothèques jouent un rôle important. Dans ce contexte, il faut aussi mentionner que l'UNESCO exécute un programme de "Centre d'échange d'information" qui vise à coordonner, à harmoniser et à fonder graduellement ses multiples services d'information en un système unique. A cet égard, le Plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies (1992-1997) poursuit lui aussi des objectifs ambitieux, puisqu'il vise à créer un réseau mondial de services de conférence et de bibliothèque pouvant être utilisé pour l'archivage électronique, la consultation à distance et la transmission de textes et d'images dans le monde entier.

146. On observe aussi une forte tendance à la décentralisation des fonctions des bibliothèques. A l'heure actuelle, les recherches spécialisées sont plus que jamais concentrées dans les bibliothèques de référence et les groupes des références des départements organiques qui créent leurs propres bases de données, souvent sans passer par la bibliothèque centrale. Une décentralisation plus poussée des fonctions des bibliothèques ira de pair avec une généralisation de l'utilisation des ordinateurs individuels dans les bureaux des secrétariats des organisations. Il importe de souligner que tout en ouvrant de vastes perspectives en matière de décentralisation des bibliothèques et des activités de référence et en donnant aux fonctionnaires la possibilité d'effectuer l'essentiel des recherches sans quitter leur bureau, les derniers progrès de l'informatique permettent aussi une meilleure coordination centrale et une utilisation optimale des ressources. Quelques mesures propres à permettre de tirer parti de la constitution d'un réseau sont présentées ci-après :

RECOMMANDATION 1

Les organismes des Nations Unies devraient s'attacher davantage à établir des liens effectifs entre les différents éléments des réseaux existants ou susceptibles d'être constitués, en se préoccupant plus particulièrement du matériel et des logiciels utilisés par les bibliothèques et les centres de documentation afin d'assurer leur compatibilité.

147. De l'avis de l'Inspecteur, la création dans chaque organisation d'un réseau de bibliothèques efficace et intégré auquel la bibliothèque centrale fournirait les directives, les services et l'appui nécessaires, reste un objectif à atteindre. Il ne fait aucun doute que l'introduction et l'utilisation de nouvelles techniques d'information dans les bibliothèques et les centres de documentation du système des Nations Unies exigent l'élaboration de politiques, de normes et de procédures communes pour garantir que l'achat du matériel nécessaire se fera dans de bonnes conditions et qu'il

sera utilisé de manière efficace. La formule d'un réseau à l'échelle du système justifie en outre que les services de bibliothèque et d'information de chaque organisation soient considérés comme un tout.

RECOMMANDATION 2

Les organismes des Nations Unies devraient faire en sorte que les relations entre les différentes parties de leurs réseaux de bibliothèques et de centres de documentation internes soient clairement précisées et que des techniques de planification et de gestion appropriées soient utilisées, même pour les unités les plus petites.

RECOMMANDATION 3

Les responsables des bibliothèques (chefs des services de conférence, directeurs des bibliothèques ou bibliothécaires en chef) devraient faire profiter les centres de documentation, les bibliothèques et les groupes de référence à l'intérieur de leurs organisations respectives de l'expérience qu'ils ont acquise dans le domaine de la constitution et de l'administration de bases de données.

148. En ce qui concerne la mise en place d'un réseau interne au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui dispose de plusieurs bibliothèques (voir les paragraphes 25 et 37), une recommandation supplémentaire est nécessaire. Au paragraphe 34 du présent rapport, l'Inspecteur évoque la nécessité d'une coordination permanente et efficace entre la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et celle de l'ONUG pour ce qui est de l'application des techniques modernes. Il observe que les responsables ont donné des interprétations différentes de ce que devraient être les relations entre les deux bibliothèques. L'actuel Manuel d'organisation laisse d'ailleurs subsister une certaine ambiguïté à cet égard.

149. Dans ces conditions, on rappellera que, conformément au Plan à moyen terme pour la période 1992-1997, "la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, au Siège, est chargée de coordonner les mesures à appliquer en matière de bibliothéconomie, y compris l'adoption d'innovations techniques, avec les bibliothèques de l'ONU hors Siège et coopère avec elles à l'exécution de projets et d'activités d'intérêt commun" (A/46/6/Rev.1, par. 39.14, p. 254). On rappellera en outre que, dès 1949, la responsabilité exercée par le Siège sur la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et les liens entre cette dernière et la Bibliothèque de l'ONUG avaient été définis en ces termes : "La Bibliothèque (de Genève) est placée sous l'autorité du Secrétaire général, laquelle s'exercera du point de vue administratif par l'intermédiaire du Directeur du Bureau européen et, du point de vue des principes, par l'intermédiaire du Directeur de la Bibliothèque du Siège" (A/C.5/298 du 21 septembre 1949).

RECOMMANDATION 4 9/

La responsabilité administrative et fonctionnelle de la Bibliothèque de l'ONUG devrait être clairement définie, eu égard au processus de rationalisation en cours des fonctions et des opérations du Secrétariat qui a débouché en particulier sur l'intégration du Bureau des services de conférence, dont la Bibliothèque des Nations Unies fait partie, dans le Département de l'administration et de la gestion. Il serait à la fois

opportun et souhaitable de réviser comme il convient la section Q (partie II) du Manuel relatif à l'organisation du Secrétariat (ST/SGB/Organisation, Rev.2).

150. L'Inspecteur note que toutes les organisations et institutions du système des Nations Unies se sont déclarées favorables à la proposition initialement présentée par le CCI, qui était de mettre en place un système intégré de bibliothèque commun à l'ensemble de ces organisations et institutions et fondé sur des normes acceptées à l'échelon international. Il a été reconnu que la coopération entre les bibliothèques dans le but de mettre au point de nouvelles normes de gestion et d'expérimenter des technologies qui se développaient rapidement ne pouvait qu'être bénéfique pour l'ensemble du système.

151. Ainsi qu'il ressort de l'analyse qui précède, les bibliothèques du système des Nations Unies ont depuis lors nettement progressé en ce qui concerne l'utilisation de techniques modernes d'information et de télécommunication. Certaines d'entre elles exploitent des bases de données communes au moyen d'ordinateurs hôtes, commerciaux ou non, ou par l'entremise du CCI ou d'autres serveurs. Le Système d'information bibliographique de l'ONU (UNBIS) est devenu un réseau bibliographique commun au sein duquel sont partagées les données et les ressources informatiques. De nombreux organismes des Nations Unies utilisent les mêmes logiciels ou des logiciels compatibles (voir l'annexe II). Les conditions objectives nécessaires à la mise en place d'un réseau à l'échelle du système ne tarderont donc pas à être réunies.

152. De l'avis de l'Inspecteur, les efforts que les bibliothèques et les groupes de documentation des organismes des Nations Unies font actuellement pour moderniser leurs services, les dépenses que cela entraîne et la tendance bien établie en faveur de la création d'un réseau intégré de bibliothèques exigent d'urgence une amélioration des efforts de coordination. A cet égard, il rappelle la proposition du CCI de créer un groupe interbibliothèques qui constituerait un premier pas vers la mise en place d'un tel réseau. Ce pas n'a malheureusement pas été franchi, et il le regrette, mais il relève néanmoins l'initiative louable de l'ACCIS qui prévoit d'organiser, dans le cadre de son programme de travail pour 1992-1993, des réunions des directeurs des bibliothèques du siège des différents organismes ou de leurs représentants désignés afin d'examiner les questions d'intérêt commun (voir le paragraphe 127 ci-dessus).

153. De l'avis de l'Inspecteur, toutefois, ces réunions, qui devraient être de courte durée et avoir un ordre du jour restreint, ne sauraient remplacer un groupe interbibliothèques qui aurait pour tâche principale de définir des modalités pratiques de coopération dans des domaines précis. Comme il ressort du chapitre IV, les questions d'intérêt commun sont notamment les suivantes :

- a) indexage et contrôle bibliographique;
- b) application de normes internationales;
- c) production et diffusion de CD-ROM;
- d) utilisation de serveurs, commerciaux et non commerciaux;
- e) création d'une base de données sur la documentation et les publications à l'échelle du système;
- f) établissement d'un catalogue commun des acquisitions;
- g) harmonisation des politiques d'acquisition;
- h) mise en place d'un serveur international base de données;
- i) partage des ressources;
- j) gestion des ressources humaines;
- k) formation de bibliothécaires;
- l) échange de personnel international;
- m) production et diffusion de bases de données sur CD-ROM, etc.

L'Inspecteur fait observer que l'absence de coordination des activités des bibliothèques

des Nations Unies risque de se traduire par des dépenses nettement supérieures à celles que pourrait entraîner le fonctionnement du groupe interbibliothèques. Il pense cependant que les organisations et institutions du système des Nations Unies devraient tirer parti des mécanismes existants pour instaurer une coopération entre les bibliothèques de façon à éviter les doubles emplois et une mauvaise utilisation des ressources financières et humaines.

RECOMMANDATION 5

Il faudrait créer un groupe interbibliothèques permanent, de préférence sur le modèle du Groupe technique de la coopération interbibliothèques, des normes et de la gestion (qui fonctionne actuellement sous les auspices du CAC), afin d'étudier les questions qui intéressent l'ensemble du système et d'élaborer des recommandations pratiques à cet égard à l'intention des organisations et des institutions. Celles-ci voudront peut-être envisager d'allouer des ressources à leurs bibliothèques pour leur permettre de couvrir les frais de participation aux travaux du Groupe.

154. Dans une autre partie du rapport (voir en particulier les paragraphes 45 et 64 ci-dessus), l'Inspecteur a fait observer que les bibliothèques qui comptent parmi leur personnel des analystes programmeurs et des personnes possédant des connaissances poussées en informatique, avaient particulièrement bien réussi à introduire les technologies modernes et les appliquaient avec succès. Au contraire, les bibliothèques qui n'employaient pas ce type de personnel rencontraient de sérieuses difficultés dans ce domaine. De l'avis de l'Inspecteur, l'informatique ne peut pas s'apprendre uniquement sur le tas. Il est indispensable que les intéressés reçoivent une formation professionnelle leur permettant de se tenir au fait des techniques modernes qui évoluent très rapidement. En outre, les organisations et institutions du système des Nations Unies devraient s'attacher tout particulièrement à recruter des bibliothécaires possédant des connaissances spécialisées en informatique. A cet égard, on peut rappeler à titre d'exemple que l'AIEA (depuis 1983) et la FAO (depuis plusieurs années) exigent que les candidats à des postes de bibliothécaire possèdent des connaissances poussées en informatique. Il importe aussi de noter que lors de la Réunion interorganisations sur les services linguistiques, la documentation et les publications (IAMLADP), qui s'est tenue à Paris en juin 1992, il a été abondamment question de la nécessité de dispenser une formation professionnelle appropriée aux bibliothécaires.

RECOMMANDATION 6

Compte tenu de l'automatisation rapide des bibliothèques du système des Nations Unies et de l'évolution de leurs méthodes de travail, les organisations et les institutions devraient accorder une attention particulière aux qualifications des bibliothécaires. Il faudrait envisager en priorité deux manières d'améliorer la qualité du personnel des bibliothèques :

- a) Assurer la formation professionnelle des bibliothécaires et notamment les affecter temporairement à des bibliothèques nationales disposant de systèmes technologiques extrêmement perfectionnés;
- b) Recruter des bibliothécaires possédant des connaissances poussées en informatique.

Notes

1/ The United Nations system in Geneva: scope and practices of multilateral diplomacy and co-operation. A working Guide, UNITAR, 1990, p. 156.

2/ D'après les définitions qui en sont données dans le Répertoire
a) l'expression services d'information désigne les services des organisations ou unités qui rassemblent, stockent ou diffusent l'information - systèmes d'information, services d'indexage et d'analyse, services statistiques, services de bibliothèque et de documentation, centres d'échange d'informations et d'orientation, etc., et b) l'expression bases de données désigne les bases de données informatisées, bibliographiques, numériques, factuelles, in extenso et terminologiques (p. vii).

3/ Appliquant les recommandations formulées par le CCI dans le rapport susmentionné, l'Organisation maritime internationale a, pour sa part, élaboré deux bases de données dont l'une contient le catalogue de la bibliothèque (IMOLIB). Les deux bases de données en service depuis un an devraient être accessibles aux fonctionnaires par le biais d'un réseau à partir de 1993. On envisage de mettre les bases de données à la disposition des intéressés sur disquettes (logiciel CDS/ISIS). Si l'on a choisi tout spécialement le logiciel CDS/ISIS, c'est parce qu'il est largement utilisé dans le système des Nations Unies et dans les milieux de l'information maritime.

4/ Les deux bibliothèques spécialisées de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, la bibliothèque juridique et la bibliothèque statistique, sont très appréciées des fonctionnaires des services correspondants. Vu les questions hautement prioritaires qui se posent dans le domaine de la diplomatie préventive et du maintien de la paix, on étudie actuellement la possibilité de créer une troisième bibliothèque spécialisée à l'intention des services qui s'occupent des affaires politiques et des autres départements concernés.

5/ Voir les propositions de programme et de budget présentées par le Directeur général pour 1992-93, GB/249/PFA, p. 120-2, 120-3 et 120-4.

6/ Voir, en particulier, le troisième rapport de la Commission du programme du budget et de l'administration, GB/249/9/25, 249ème session, Genève, 27 février - 2 mars 1991, p. 84 à 87.

7/ Le présent rapport ne porte que sur la Bibliothèque du siège de l'OMS.

8/ Questions de coordination : coopération internationale dans le domaine de l'informatique : Harmonisation et amélioration des systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les Etats.

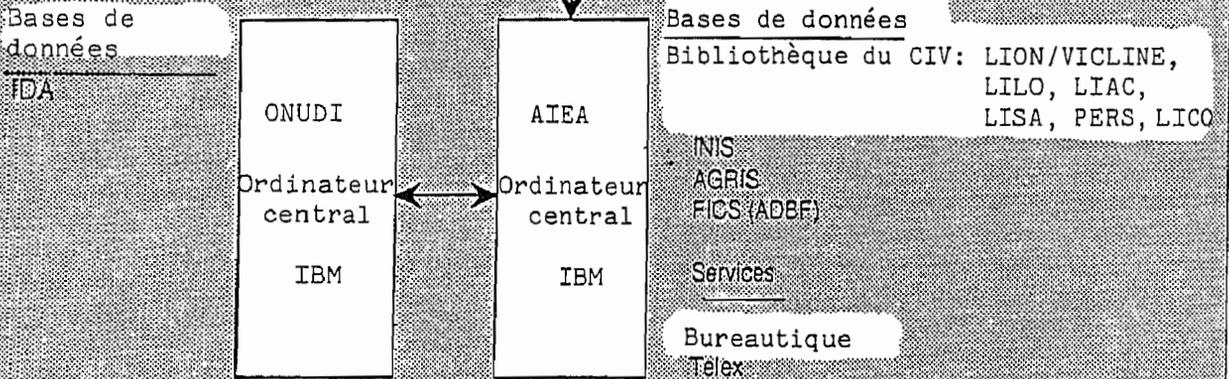
9/ Dans les observations qu'il a adressées à l'Inspecteur au sujet du présent rapport, le Secrétaire général adjoint de l'administration et à la gestion a apporté les précisions suivantes : "La Bibliothèque de New York jouera le rôle de chef de file du réseau et coordonnera de manière judicieuse les bases de données communes; quant à celle de Genève, elle abritera les collections 'historique' et réunira les ouvrages consacrés à la situation économique du moment en Europe. Le rôle du Siège sera affirmé mais il sera tenu compte des caractéristiques fonctionnelles et des facteurs proprement locaux, le tout dans un souci d'efficacité accrue."

Bibliothèque du CIV : principaux services et applications informatiques

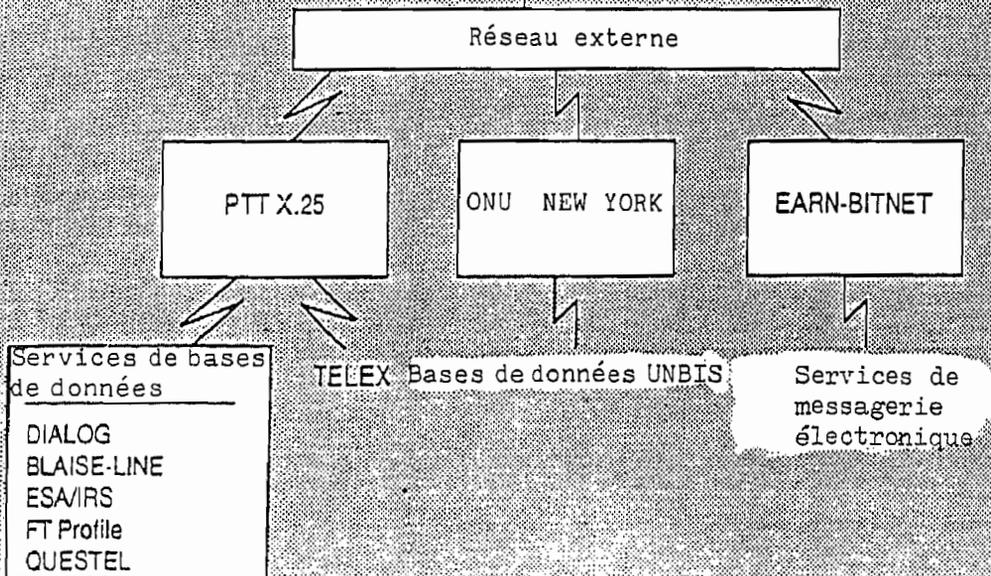
Applications locales sur PC et sur le réseau local



Services fournis par l'ordinateur central



Services externes



ANNEXE II

LOGICIELS UTILISES PAR LES BIBLIOTHEQUES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES
(données communiquées par l'ACCIS)

Organisation	Logiciel	Base de données bibliographiques
CEA	Insight MINISIS; CDC; ISIS (version pour mini- et micro-ordinateurs)	Index de la CEA pour l'Afrique PADDEV (contient aussi des données factuelles)
CEPALC	CDC/ISIS CDS/ISIS	AUTORI (également base de données d'orientation) BIBLOS
CESAP	IRS-4 IRS-4 IRS-4	EBIS/LIB EBIS/IRD EBIS/POPFIL
FAO	CDS/ISIS CDS/ISIS CDS/ISIS CDS/ISIS	AGLINET FAODOC FAOLIB Publications en série de la bibliothèque
AIEA	CDS/ISIS CDS/ISIS CDS/ISIS	LICO LION LISA
BIT	CDS/ISIS (version pour mini- et micro-ordinateurs) MINISIS MINISIS	ROAPDOC (également base de données d'orientation) LABORDOC Publications en série
FMI	MINISIS MINISIS	JOLIS Biblio JOLIS Catalog
ONU	Inquire Inquire BRS/SEARCH Inquire CDS/ISIS (version pour mini- et micro-ordinateurs)	CATFILE DOCFILE DPOC (vocabulaire contrôlé) TNCBIS CNUDCI (bibliothèque juridique)
UNDRO	Inquire	(texte intégral; orientation)
PNUE	CDS/ISIS (version pour mini- et micro-ordinateurs) CDS/ISIS	EPLIB DELI
UNESCO	CDS/ISIS (version pour mini- et micro-ordinateurs) CDS/ISIS (version pour mini- et micro-ordinateurs) CDS/ISIS (version pour mini- et micro-ordinateurs) CDS/ISIS CDS/ISIS	Bibliothèque et documentation PERIOD ROSTSCA UNESBIB UIE (bibliographie concernant l'éducation permanente et liste d'information)
FNUAP	CDS/ISIS (version pour mini- et micro-ordinateurs) CDS/ISIS (version pour mini- et micro-ordinateurs)	Droit et démographie Fonds de la bibliothèque
HCR	Inquire	REFLIT
CNUEH	CDS/ISIS (version pour mini- et micro-ordinateurs)	HSLIB
CNUCED	SAS/share	URUC
UNICEF	Inquire	BIBLIOFILE
UNU	FAIRS	Bibliothèque de l'UNU
OMS	URICA CARDBOX	WHOLIS WPROLIB